

Urgence d'arrêter les affrontements et éviter une intervention étrangère

Alger alerte sur les conséquences de la crise libyenne

● Algérie-Egypte, le temps de la réconciliation Page 2

La Banque d'Algérie a donné son aval
Les investissements algériens à l'étranger autorisés Page 5

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3411 - Ven. 14 - Sam. 15 novembre 2014 - Prix : 10 DA

Béjaïa/Pour «attroupement illicite»

Rachid Nekkaz interpellé à Seddouk

Page 24



Selon Tayeb Louh

La peine de mort nécessite un «débat ouvert»

Lire page 4

Une guerre à définir

Par Mohamed Habili

Après un début qui a donné à penser que la décision serait assez vite emportée, en dépit de ce qu'en disaient les responsables américains, compte tenu des résultats obtenus par les premières frappes contre Daech, voici que la guerre marque le pas, sur tous les fronts, en Irak comme en Syrie. La meilleure illustration en est probablement la situation à Kobané, qui s'est comme figée en effet, au moment même où l'arrivée de combattants kurdes irakiens et d'un meilleur armement, après bien des péripéties liées aux ambiguïtés turques, laissait présager un retournement de tendance, et même une reconquête rapide, avec bien entendu l'appui incessant des frappes aériennes sur les positions de l'Etat islamique. Situation de blocage d'autant plus significative que l'on s'accorde à nier tout intérêt stratégique à la ville syrienne kurde. La guerre s'y est déportée parce que justement elle était à l'arrêt partout ailleurs, en particulier là où son issue pouvait s'avérer déterminante pour la suite des événements, comme c'est le cas aux abords de Baghdad. Si cette guerre était restée sur sa première lancée, si elle ne s'était pas transformée rapidement en quelque chose comme une guerre de position.

Suite en page 3

La hausse des prix des fruits et légumes persiste

Les commerçants trouvent des raisons à la flambée

Le consommateur se voit encore une fois contraint de payer plus pour faire ses achats en denrées alimentaires. En effet, les prix des fruits et légumes flambent pour atteindre des seuils inadmissibles. Entre les prix de gros et ceux de détail, il y a trop d'éléments qui échappent aux autorités et qui font flamber les prix.

Lire page 3



Ph > D. R.

Nécessité de sensibiliser les citoyens sur le comportement à adopter

Mieux réagir aux catastrophes naturelles

Page 3

Spectacle du groupe «Abavuki»

Une parfaite harmonie entre authenticité et modernité

Page 13

Urgence d'arrêter les affrontements et éviter une intervention étrangère

Alger alerte sur les conséquences de la crise libyenne

■ *Consciente de ses conséquences sur tout le voisinage, l'aggravation de la situation sécuritaire en Libye inquiète l'Algérie qui intensifie ses efforts pour se faire entendre sur le plan international afin d'éviter une nouvelle intervention étrangère dans ce pays et arrêter les affrontements entre les Libyens*

Par Nacera Chennafi

Les conséquences de l'intervention étrangère en Libye, la circulation des armes, l'aggravation de la situation sécuritaire dans ce pays et la montée de l'activité terroriste au Sahel, sont aujourd'hui des arguments forts entre les mains d'Alger qui a toujours appelé à la solution à travers le dialogue. L'Algérie, qui a réussi à réunir les frères ennemis maliens dans le cadre de trois rounds de négociations à Alger, veut appliquer le même plan pour les Libyens en lançant un vrai dialogue entre eux et éviter le pire, car une nouvelle intervention étrangère ne pourra ramener la paix à ce pays voisin dont la stabilité est primordiale pour toute la région. Le ministre délégué, chargé des affaires maghrébines, Abdelkader Messahel, qui s'est entretenu, jeudi dernier à Alger, avec l'envoyé spécial de l'ONU pour la Libye, n'a pas caché la préoccupation de l'Algérie concernant la situation dans le pays voisin, également animée par «la même volonté que l'ONU et d'autres capitales du monde,



P/DR

de faire converger les bonnes volontés vers un seul agenda, celui de la préservation de l'unité et de la souveraineté de ce pays voisin».

Un agenda œuvrant notamment à «amener tous les acteurs libyens, à l'exception des groupes terroristes identifiés en tant que tels, à la recherche d'un dialogue politique avec un consensus international», a précisé le ministre. Sur ce sujet, il a rappelé l'existence de «contacts» aussi bien avec des acteurs libyens internes qu'avec des acteurs internationaux. «L'agenda est en train d'aller vers la recherche de

cette solution, il y a une question de temps qu'il faut combler par la concertation et par un processus qui conduirait à lancer la reconstruction, ne serait-ce que dans un cadre transitoire, d'institutions représentatives qui pourraient parler au nom du peuple libyen», a ajouté Messahel. Ce dernier a reconnu la «complexité» de ce dossier, en qualifiant de «complémentaire» le travail accompli par l'Algérie avec celui des Nations unies pour la résolution de la crise en Libye. «Cela peut faire évoluer positivement la situation. Il y a urgence à le faire car s'il n'y a pas de solution rapide l'on

risque d'aller vers une dérive qui ne serait pas sans conséquences pour le peuple libyen, mais aussi pour tout le voisinage», a-t-il averti. Enfin, il a réitéré le refus de l'Algérie de «s'ingérer» dans les affaires internes de son voisin ou d'«appuyer certains contre d'autres», mais qu'il s'agit d'accomplir un travail de «facilitation». Dans ce contexte, Alger tente de faire écouter sa voix à l'occident, dont, l'Organisation des Nations unies même si celle-ci reste otage du droit de veto que détiennent les puissances étrangères. Mais aujourd'hui l'ONU reconnaît le rôle de l'Algérie pour trouver une

solution au conflit libyen. A ce propos, l'envoyé spécial des Nations unies en Libye, Bernardino Leon, qui était en visite en Algérie jeudi dernier, a déclaré que «le rôle de l'Algérie est vital dans la résolution du dossier libyen en raison de sa position qui privilégie le dialogue politique soutenu par les Nations unies et la communauté internationale. L'Algérie est contre une confrontation entre les différents acteurs libyens et contre une intervention militaire étrangère». Dans une déclaration à la presse, à l'issue de son entretien avec Abdelkader Messahel, l'envoyé spécial pour la Libye a qualifié la position d'Alger de «très particulière» par rapport à la crise libyenne, en raison de son voisinage. «L'Algérie est un acteur très reconnu et très important pour les Nations unies et l'ensemble de la communauté internationale. L'Algérie a tout pour être un pays incontournable en raison de ses dimensions arabe, régionale, africaine et internationale», dira M. Leon. L'envoyé spécial de l'ONU pour la Libye, qui est à sa troisième visite en Algérie en l'espace de quelques semaines, a ajouté : «Dans les prochains jours nous allons agir dans le cadre d'un effort combiné de la communauté internationale. Je ne peux accomplir ma mission sans l'appui fondamental de l'Algérie».

N. C.

Opération des forces de l'ANP à Skikda Deux casemates détruites et des armes récupérées

LES FORCES de l'Armée nationale populaire (ANP) ont réussi à détruire deux casemates de terroristes et récupéré des armes et une quantité de munitions, suite à une opération de ratissage menée jeudi près de la ville de Tamalous (Skikda), a indiqué vendredi le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement des forces mixtes de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel de Skikda (5^e Région militaire), suite à une opération de ratissage menée jeudi 13 novembre 2014 près de la ville de Tamalous, a détruit deux casemates et récupéré un fusil à pompe, un fusil de chasse à canon scié, une quantité de munitions, des denrées alimentaires et d'autres objets», a précisé la même source. «Par ailleurs, et dans le cadre de la sécurisation des frontières et la lutte contre la contrebande, des éléments de la Gendarmerie nationale relevant du secteur opérationnel d'In Amenas (4^e Région militaire), ont appréhendé, le même jour à 18h00, près de la zone frontalière de Debdeb, deux contrebandiers de nationalité algérienne à bord d'un véhicule de contrebande en provenance du territoire libyen avec un faux numéro de châssis».

R. N.

Volonté commune d'un nouveau rapprochement Algérie-Egypte, le temps de la réconciliation

La réunion de jeudi au Caire de la Grande commission mixte algéro-égyptienne traduit la volonté des deux pays de hisser leurs relations économiques et politiques au rang de leur histoire commune. La partie algérienne a adressé une invitation à la partie égyptienne pour prendre part à la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe 2015», une invitation que la partie égyptienne a acceptée. L'Algérie et l'Égypte ont affirmé leur volonté ferme de réussir le pari d'un partenariat durable et hisser leurs relations au rang de leur histoire commune. La réunion de jeudi, dans le cadre des travaux de la 7^e session de la Grande commission mixte algéro-égyptienne, traduit la volonté des deux pays d'aller vers un nouveau rapprochement, basé sur un partenariat économique et surtout un réchauffement des relations politiques, altérées depuis 2009 suite à des incidents liés au football. Aujourd'hui, les deux pays affichent donc une volonté commune de tourner la page et de transcender certaines «poussées impulsives» qui entravent la concrétisation d'un partenariat durable. «L'Algérie et l'Égypte ont exprimé leur volonté de renforcer et d'approfondir les liens de coopération dans les domaines d'intérêt commun en vue de traduire la volonté politique des dirigeants des deux pays», avait affirmé le président égyptien, Abdel Fattah El-Sissi, lors de sa visite en juin dernier à Alger. En effet, les travaux de la 7^e session de la Grande commission mixte algéro-égyptien-

ne ont débuté jeudi après-midi au Caire, sous la présidence du Premier ministre Abdelmalek Sellal, et son homologue égyptien, Ibrahim Mahlab. Le Premier ministre, arrivé mercredi soir au Caire, était accompagné d'une délégation ministérielle composée de plusieurs ministres. Ramtane Lamamra est arrivé peu avant au Caire où il a présidé avec son homologue égyptien, Sameh Chokri, et la ministre de la Coopération internationale, les travaux de la réunion du comité de suivi préparatoire à la Grande commission mixte algéro-égyptienne. Dans la matinée, Abdelmalek Sellal a été reçu par le président égyptien Abdel Fattah El-Sissi auquel il a remis un message du président de la République Abdelaziz Bouteflika. Une audience qui s'est déroulée au Palais de l'Union, en présence de l'ensemble de la délégation algérienne accompagnant le Premier ministre ainsi que des membres de la délégation égyptienne. Le Premier ministre a également rencontré son homologue égyptien Ibrahim Mahlab avant le début de la réunion de la Grande commission mixte. Lors de la réunion, les deux délégations ont examiné le procès-verbal établi par le comité de suivi. En tout, seize projets de conventions, un mémorandum d'entente et un programme d'action concernant les secteurs de l'information, de la culture et des ressources humaines sont soumis à signature par la Grande commission mixte. Les conventions porteront essentiellement sur

l'énergie, l'industrie, l'entrepreneuriat, la culture, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Au volet politique, la commission a passé en revue la situation dans le monde arabe et les questions internationales d'intérêt commun, notamment les développements de la situation en Palestine. Les deux parties ont exprimé leur préoccupation quant à la détérioration de la situation sécuritaire et politique en Libye, appelant toutes les parties dans ce pays à favoriser le dialogue afin de parvenir à une solution politique consensuelle impliquant tous les Libyens qui rejettent la violence tout en œuvrant à la neutralisation des groupes terroristes. Sur le plan africain, l'Égypte a salué les efforts de l'Algérie en faveur du processus de négociations en cours concernant le Mali. A cet effet, les deux parties ont affirmé leur soutien au processus de négociations entre les Maliens pour une solution globale garantissant l'unité du Mali et la paix et la sécurité dans la région du Sahel.

Rappelons que le président de la République arabe d'Égypte, Abdel Fattah Al-Sissi, a effectué en juin une visite de travail à Alger à l'invitation du président de la République Abdelaziz Bouteflika. Al-Sissi s'était entretenu avec le chef de l'Etat sur la promotion des relations de fraternité et de coopération qui existent entre les deux pays et sur les questions liées à la situation dans le monde arabe et en Afrique notamment.

Yazid Madi

La hausse des prix des fruits et légumes persiste

Les commerçants trouvent des raisons à la flambée

■ *Le consommateur se voit encore une fois contraint de payer plus pour faire ses achats en denrées alimentaires. En effet, les prix des fruits et légumes flambent pour atteindre des seuils inadmissibles. Entre les prix de gros et ceux de détail, il y a trop d'éléments qui échappent aux autorités et qui font flamber les prix.*

Par Meriem Benchaouia

Le marché des fruits et légumes fait encore parler de lui à la faveur de la nouvelle flambée qui l'affecte, depuis quelques semaines, et rien n'indique que l'on assistera de sitôt à un répit tant les indicateurs plaident pour une flambée «longue durée». Le consommateur se voit encore une fois contraint de payer plus pour faire ses achats en denrées alimentaires. En effet, les prix des fruits et légumes flambent pour atteindre des seuils inadmissibles. Entre les prix de gros et ceux des détaillants, il y a trop d'éléments qui échappent aux autorités et qui font flamber les prix. La hausse est enregistrée à l'arrivée dans les marchés de proximité afin d'atteindre des niveaux inaccessibles pour le commun des consommateurs. Dans les grandes villes, tout comme dans les petites, la mercuriale s'affole et a tendance à fausser la joie des consommateurs qui font des tournées dans les marchés pour en ressortir les couffins vides.

Une virée, hier matin, à travers les marchés de la capitale nous a édifiés sur cette hausse qui donne le tournis aux ménages saignés à blanc et réduits à déambuler dans les marchés avec comme seul crédo faire du lèche-étals. Aussi bien au marché Ali-Mellah du 1^{er}-Mai que celui de Clauzel, à Alger-Centre, les prix affichés narguent les ménages. Approché à la sortie du marché Clauzel, un vieil homme n'a pas ménagé ceux qu'il appelle les «succeurs de sang», en référence à certains marchands sans scrupules. «J'ai l'impression de vivre un cauche-



mar à chaque fois que je franchis le seuil de ce marché», admet-il l'air impuissant. Comme lui, une dame d'un certain âge nous fera savoir que le fait de devoir systématiquement subir le «diktat» de ces marchands et «de ceux qui sont derrière eux», la rend malade. «Je n'en peux plus de devoir me résigner chaque matin à venir ici, et entendre me dire que tel ou tel produit a augmenté», concède-t-elle. Par ailleurs, l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) a imputé la hausse des prix de la pomme de terre à la mauvaise gestion des stocks de ce produit et à la baisse de sa production. Les stocks de la pomme de terre sont «insuffisants et ne répondent pas à la forte demande», a indiqué cette organisation dans un communiqué. Elle a également attribué cette flambée des prix à une baisse de la production en raison du peu d'engouement des agriculteurs pour ce produit de

large consommation vu leurs pertes enregistrées la saison passée. Autre facteur de cette flambée, selon l'UGCCA, le déstockage inopportun de la pomme de terre ainsi que sa commercialisation en dehors des circuits formels et des marchés de gros légumes. Elle appelle, dans ce sens, à «déterminer les responsabilités» quant à l'itinéraire commercial de ce produit. Elle a également considéré que «faire endosser aux commerçants et aux grossistes la flambée des prix de la pomme de terre est une tentative de détourner les regards des vraies raisons de cette hausse». En conséquence, elle a préconisé l'ouverture d'un débat «sérieux» sur les plans agricoles et sur la question de la sécurité alimentaire nationale, plaidant aussi pour la création d'une commission nationale regroupant les ministères concernés et les partenaires sociaux pour l'étude de ces questions. L'organisation a

également appelé à l'éradication du marché informel qui, souligne-t-elle, «nuît à l'économie nationale et menace la paix sociale». Il faut dire que le marché des fruits et légumes est livré à lui-même et des mesures d'urgence doivent être prises pour le réorganiser. Dans ce sens, Ait Abderrahmane Abdelaziz, directeur de régulation au ministère du Commerce, avait indiqué qu'«il y a un manque flagrant d'infrastructures de distribution et qu'un programme de régulation est en voie d'élaboration pour mettre de l'ordre dans cette anarchie qui fait payer aux consommateurs des prix salés». Il faut savoir qu'un programme de construction de 1 000 marchés est prévu à court terme, dont 700 sont en voie de réalisation. «Ce qui reste de loin insuffisant pour atteindre l'objectif escompté», selon le même responsable. **M. B.**

Nécessité de sensibiliser les citoyens sur le comportement à adopter

Mieux réagir aux catastrophes naturelles

Le délégué national aux risques majeurs auprès du ministère de l'Intérieur, Tahar Melizi, a souligné, jeudi à Batna, la nécessité de sensibilisation des citoyens aux meilleurs comportements à adopter en cas de sinistre. Et d'ajouter qu'une vaste campagne nationale de sensibilisation et d'information sur les risques majeurs sera menée. Comme tous les pays, l'Algérie ne peut être à l'abri des catastrophes naturelles, telles que les inondations et les tremblements de terre... Dans des circonstances qui laissent peu de temps à l'intervention des corps spécialisés, – lesquels peuvent briller même par leur absence dans des cas dits urgents – le citoyen se trouve donc parfois, si ce n'est souvent, dans l'obligation de travailler avec les moyens de bord face un feu qui éclate par ci, ou des inondations enregistrées par là. C'est

pourquoi les citoyens, qui ne sont pas spécialistes en matière de gestion des risques majeurs, doivent être informés et sensibilisés au sujet de la prévention et la gestion de ces risques. C'est ce qui ressort d'une rencontre consacrée aux dispositions prises pour faire face aux risques d'inondations, organisée jeudi dans la wilaya de Batna. Dans son intervention, le délégué national aux risques majeurs auprès du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tahar Melizi, a fait savoir que «le citoyen est un élément fondamental dans la prévention et la gestion des risques majeurs, c'est pourquoi il doit être constamment sensibilisé et informé». Présidant cette rencontre qui a eu lieu au siège de la wilaya, M. Melizi a appelé à multiplier les actions de sensibilisation des citoyens aux meilleurs comportements à adopter en

cas de sinistres ou de catastrophes pour en minimiser les dégâts. M. Melizi a indiqué, en présence du wali, des chefs de daïra, des présidents d'APC et des directeurs du conseil de wilaya, qu'une vaste campagne nationale de sensibilisation et d'information sur les risques majeurs sera menée. Dans ce contexte, a-t-il ajouté, une commission interministérielle présidée par le ministre de la Communication sera créée en vue de mettre en place une stratégie globale de sensibilisation. Il a également souligné que le Premier ministre a instruit le ministre de l'Education nationale à l'effet de concevoir et de dispenser des cours sur ce thème à travers les établissements scolaires du pays. «Une banque de données sur les risques majeurs en Algérie est en cours d'élaboration», a encore fait savoir le délégué national aux risques

majeurs, indiquant que la coordination des efforts inclura, dans une autre phase, les wilayas et les communes. De son côté, le wali de Batna, Hocine Mazouz, a considéré que les maisons cantonnières devaient être dotées d'équipements adaptés aux risques encourus dans les régions où elles sont implantées pour garantir l'efficacité de leurs interventions. Un exposé sur les risques d'inondations menaçant diverses localités de la wilaya de Batna a été présenté à cette occasion par le directeur des Ressources en eau, Abdelkarim Chebri, qui a indiqué qu'après les inondations de Chemora, Tkout et Ghassira, en novembre 2011, la wilaya de Batna, qui «avait besoin de 12 milliards de DA pour la réalisation d'équipements et 60 millions de DA pour les études, n'a reçu à ce jour 30% de ces montants».

Yasmine Ayadi

LA QUESTION DU JOUR

Une guerre à définir

suite de la page Une

Il y a des chances pour que Kobané ne fasse d'aucune façon connaissance avec elle, tant en effet il apparaît à l'écart de ses grandes avenues, tracées dès le début, en fait dès l'envahissement de Mossoul et de ses environs. De sorte que les responsables militaires américains, et d'abord le ministre de la Défense et le chef d'état-major, ont plus de chance d'être crus maintenant quand il leur arrive de se répéter, comme ils viennent de le faire tout récemment, en disant que cette guerre sera longue et difficile. Certes, ils ne peuvent pas d'une part demander que leur soient accordés de nouveaux crédits, et de l'autre déclarer que cette guerre sera courte et facile. En l'espèce cependant, ce qui incite à les prendre sinon au mot, du moins au sérieux, ce n'est pas tant ce qu'ils disent que ce qu'ils font. L'envoi de plusieurs centaines de nouveaux experts militaires chargés d'encadrer les troupes irakiennes, et maintenant celui d'une cinquantaine de soldats au sol, à Anbar plus précisément, chose qu'ils ont toujours exclue, et qui pourrait bien prélude à un engagement terrestre, ne sont pas pour les démentir. Le problème est ailleurs. On ne sait pas de quelle guerre ils parlent. S'agit-il de celle qui se mène pour le moment, avec leur soutien, aérien principalement, et celui de leurs alliés, contre le seul Etat islamique, ou celle qui pourrait advenir et qui elle se ferait aussi contre le régime syrien, comme l'exigent à cor et à cri certains de leurs alliés, et plus que tous la Turquie, qui conditionne très clairement son entrée dans la première au déclenchement de la deuxième ? Si le but poursuivi est double, alors oui en effet, on peut dire que la guerre n'a pas encore véritablement commencé. Ce à quoi on assiste pour le moment, ce serait uniquement à des préliminaires. C'est du reste ce qui se dit quelquefois. En d'autres termes, la guerre contre Daech ne serait effective que lorsqu'elle s'étendrait au régime syrien. Certes, les Etats-Unis se gardent jusqu'à présent d'abattre le masque, si masque il y a. Est-ce seulement parce qu'ils estiment que le moment pour ce faire n'est pas encore venu ? Toujours est-il qu'ils donnent souvent le sentiment d'une partie soucieuse par-dessus tout d'empêcher l'alliance de deux ennemis, tout en sachant à l'avance devoir à terme se battre contre l'un et l'autre. Chaque fois qu'ils diront que cette guerre est longue et difficile, il faudra se rappeler qu'ils n'ont pas défini ce mot de guerre de façon univoque, qu'il n'est pas exclu par conséquent qu'ils soient en train de l'employer dans un sens recouvrant non pas un seul mais deux ennemis.

M. H.

Selon Tayeb Louh

La peine de mort nécessite un «débat ouvert»

■ Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, a affirmé à Alger que la question relative à l'application de la peine de mort en Algérie nécessitait un débat «ouvert et objectif» incluant toutes les catégories de la société loin des préjugés et des influences conjoncturelles.

Par Ahcene Hadjam

Le ministre qui répondait à la question orale d'un membre de l'Assemblée populaire nationale (APN) sur les motifs de la non-application de la peine de mort en Algérie depuis des années, en dépit d'un regain de la criminalité et du phénomène d'enlèvement a précisé qu'outre son caractère juridique, la question avait des retombées politique, sociale et morale. «La position de l'Algérie à ce sujet doit correspondre aux spécificités de la société algérienne que plusieurs expériences ont forgées dans ce domaine à travers le temps», a soutenu le ministre, rappelant que la suspension de l'application de la peine de mort en Algérie remontait à 1993 faisant savoir, à l'occasion, que plusieurs autres pays dont la législation prévoit la peine de mort, n'appliquaient pas cette sentence. Les sociétés modernes sont confrontées au problème de l'application des peines du fait de ses retombées juridique, humaine et sociale, a-t-il dit affirmant que cette question «fait encore polémique au sein de différents courants intellectuels, y compris en Algérie». «La sanction judiciaire, dans son acception moderne, ne revêt pas un caractère vindicatif, elle n'est pas non plus associée à une entreprise punitive mais vise à protéger la société à travers l'identification des causes personnelles et sociales menant

au crime», a ajouté le ministre. Par ailleurs, et à une autre question sur le sort des 26 syndicalistes du secteur de la justice licenciés depuis 2012 pour avoir observé une grève revendiquant des droits socioprofessionnels, le ministre a répondu que l'employeur avait alors avant de prendre ces mesures administratives mis en demeure les concernés à l'effet de réintégrer leurs postes conformément à la loi. Il a affirmé à ce propos que seule la justice était habilitée à dire si ces mesures étaient conformes à la loi ou non, mettant en avant la nécessité de revenir aux principes de respect de la loi et au droit de recours à la justice. Pour rappel, le président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini a appelé à l'abolition de la peine de mort en Algérie, tout en plaidant pour son maintien dans des cas précis tels les meurtres et les enlèvements d'enfants. Il a indiqué que l'Algérie n'a pas appliqué cette peine depuis 1993, même si les tribunaux continuent



à la prononcer. Farouk Ksentini plaide pour des peines alternatives à la peine de mort comme la prison à vie. «Les tribunaux criminels implantés à travers le pays prononcent 140 à 150 peines de mort par an sans pour autant les appliquer», a-t-il affirmé. A. H.

Tribunal criminel près la cour d'Alger

Traitement de 165 affaires à partir du 30 novembre

Cent soixante-cinq affaires dont 19 liées au terrorisme seront traitées à partir du 30 novembre courant par le tribunal criminel près la Cour d'Alger, selon la liste des affaires criminelles inscrites au rôle du tribunal pour sa deuxième session de l'année 2014.

Parmi les mis en cause poursuivis dans différentes affaires criminelles, 307 sont en détention, 107 libres et 23 en fuite.

Parmi les affaires liées au terrorisme, programmées pour le 29 décembre figure celle de Kobbi Hocine, à l'origine du démantèlement du noyau du GIA et accusé ainsi que 6 autres terroristes présumés d'appartenance à un groupe terroriste ayant semé la terreur, durant les années 1990, et mené des attentats à l'explosif dans des lieux publics, faisant plusieurs morts et blessés outre les cas de viol et d'enlèvement. Le tribunal criminel examinera le 30 décembre une nouvelle

affaire impliquant Mokhtar Belmokhtar et un autre mis en cause pour appartenance à un groupe terroriste activant à l'étranger et dans le pays. Il aura également à se prononcer sur l'affaire liée aux complices (11 accusés) du terroriste (abattu) Ghedir Mohamed, dit Abdelhamid Abou Zeid qui dirigeait le groupe terroriste activant dans le Sahara algérien et les pays du Sahel, pour appartenance à un «groupe terroriste international» spécialisé dans l'enlèvement de touristes étrangers dans le Sahara algérien.

Le tribunal criminel avait prononcé en 2012 des peines allant de 10 ans de prison à la perpétuité à l'encontre de 12 accusés dont Abdelhamid Abou Zeid, abattu en 2013 après les événements du complexe gazier de Tiguentourine. Concernant les anciens détenus à Guantanamo, la même juridiction a renvoyé au 8 décembre l'affaire d'Ahmed Belbacha, condamné en 2009 par contuma-

ce à 20 ans de prison ferme. Parmi les affaires complexes enrôlées lors de cette session, le tribunal examinera l'affaire Kechniti Redouane (2 décembre), poursuivi pour tentative de meurtre et auditionné par un juge d'instruction français pour détention d'informations importantes sur l'affaire des moines de Tibhirine, selon une source judiciaire.

Le tribunal criminel aura à trancher également le 31 décembre prochain l'affaire liée au trafic de migrants par un groupe criminel organisé dans laquelle sont impliqués neuf individus.

Le rôle du tribunal criminel, dont l'APS a pris connaissance, comporte d'autres affaires de Droit commun essentiellement liées au trafic de drogue (9 affaires), à l'homicide volontaire (28 affaires), à l'atteinte à la pudeur, à l'inceste, au faux et usage de faux et au vol. Hani T.

El-Kseur

Démantèlement d'un réseau de prostitution

Un réseau de prostitution a été démantelé dans la commune d'El-Kseur. Il est composé de quatre individus dont une femme. Ces derniers ont été appréhendés par les éléments de la police judiciaire de la sûreté de daïra d'El-Kseur, lors d'une ronde effectuée mercredi dernier dans la périphérie de la ville. «Ces derniers dont l'âge varie entre 26 et 42 ans ont été pris en flagrant délit de prostitution au niveau de l'édifice abritant l'entreprise Somacob qui est fermée», indique la cellule de communication et de presse de la sûreté de wilaya. Présentés devant le procureur de la république du tribunal d'Amizour, ces derniers ont été placés en détention provisoire pour prostitution et atteinte aux mœurs, etc.. «A noter que la jeune fille qui est âgée de 23 ans est originaire d'Aflou dans la wilaya de Laghouat», précise la même source. H.C.

Industrie

Le complexe pétrochimique sera réalisé à Boudjellil

Les demandeurs des 320 logements sociaux réalisés près du siège de l'unité (URS) (200 logements) et au niveau de la cité «Les Palmiers» dans le centre-ville (120 logements) ont accepté finalement de lever le blocus sur la RN 09 et les sièges APC et daïra qu'ils ont, pour rappel, fermés, mardi et mercredi toute la journée. Ces deniers ont reçu la visite du wali mercredi vers 22h. Lequel leur a demandé, sur place, de constituer une délégation pour les recevoir le lendemain, jeudi. Chose faite d'ailleurs pendant plusieurs heures. A l'issue de la réunion, un procès-verbal a été signé et dans lequel, il est précisé la prise en charge par la commis-

sion de wilaya des recours des personnes déçues, recours qui doivent être formulés dans un délai de huit jours, conformément la réglementation en vigueur, comme nous l'a expliqué aussi Merbati, vice-président de l'APC d'Aokas. Selon des échos, le wali avait animé un point de presse mercredi dernier ou il est revenu en substance sur le programme quinquennal qui avait été tracé avant son arrivée dans la wilaya de Béjaïa comme il a rassuré «qu'il n'a favorisé aucune commune par rapport à une autre». Il avait, par ailleurs, annoncé que le complexe pétrochimique qui devait être réalisé à El-Kseur serait implanté à Metchik dans la commune de Boudjellil,

sur une assiette foncière qui n'a pas de réserves pour le moment, contrairement à celle d'El-Kseur où des réserves ont été formulées sur la nature hautement agricole du terrain, par les services agricoles. Une information qui nous a été confirmée par la cellule de communication de la wilaya hier. La commission de prospection de la direction générale de Sonatrach est revenue jeudi dans la wilaya de Béjaïa pour poursuivre ses investigations dans ce sens et elle s'est lancée sur cette option qui paraît «la plus réaliste» comme nous soulignons, maintes fois, dans nos articles antérieurs. Hocine Cherfa

La Banque d'Algérie a donné son aval

Les investissements algériens à l'étranger autorisés

■ Investir à l'étranger est désormais autorisé pour les opérateurs économiques algériens, plus précisément de droit algérien, pour peu que ce soit à titre «complémentaire à leurs activités de production de biens et de services en Algérie». C'est en tout cas ce qu'il ressort du règlement de la Banque d'Algérie publié au dernier Journal officiel qui toutefois en exclut les «opérations de placements ou sur des biens immobiliers».

Par Lynda Naili Bourebrab

Entré en vigueur avant-hier, jeudi 13 novembre, après sa publication au dernier Journal officiel, le règlement de la Banque d'Algérie autorise les entreprises nationales, tant publiques que privées, à investir à l'étranger. Une autorisation qui toutefois reste soumise à un certain nombre de critères et d'exigences précisément définis dans quatorze articles.

Ainsi, si les articles trois et cinq dudit règlement soumettent les opérateurs économiques concernés désirant investir à l'étranger d'obtenir «au préalable» «l'autorisation du Conseil de la monnaie et du crédit», l'article quatre, lui, excluant de cette autorisation les «opérations de placements ou sur des biens immobiliers», indiquera que «l'investissement à l'étranger doit être en rapport avec l'activité de

l'opérateur économique de droit algérien concerné ; doit avoir pour objectif de consolider et de développer cette activité ; ne doit pas porter sur des autres que ceux correspondant aux besoins d'exploitation des entités créées à l'étranger ou faisant partie intégrante de leur activité». En outre, l'article six énumérant les conditions d'éligibilité des investisseurs concernés, abordera la question du «financement au titre de la réalisation du projet d'investissement à l'étranger». Lequel financement, indique le nouveau texte de la Banque d'Algérie, «est assuré à partir des ressources propres de l'opérateur économique», ajoutant que «tout opérateur économique bénéficiant ou non du dispositif national de promotion des exportations peut introduire une demande. Les demandes de transfert de capitaux pour le financement d'investissement à l'étranger sont examinées au

regard de la viabilité de la balance des paiements». Toutefois, le même texte ne manquera pas de rappeler aux intéressés que «l'investissement projeté» doit être «envisagé avec un partenaire originaire d'un pays avec lequel les relations économiques et commerciales ne sont frappées d'aucune restriction», ou encore que «l'opérateur économique de droit algérien et/ou son représentant légal, n'est (ne sont) pas inscrit(s) au fichier national des fraudeurs et/ou au fichier des contrevenants à la législation et la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger». D'autre part, le nouveau règlement de la Banque d'Algérie stipule également que l'opérateur algérien devra acquérir au moins 10% des parts dans la société étrangère.

Enfin, «les revenus générés par l'investissement réalisé à l'étranger doivent être rapatriés



Ph/D. R.

en Algérie sans délai», précise le texte qui souligne aussi, dans son douzième article, qu'«en cas de désinvestissement à l'étran-

ger, l'opérateur économique concerné est tenu de rapatrier, sans délai, le produit de l'opération».

Quant au montant du transfert de capitaux, la BA expliquera dans l'article sept qu'il est «autorisé par le Conseil de la monnaie et du crédit en fonction des recettes d'exportations et de la nature de l'investissement». En tout état de cause, le montant du transfert de capitaux «ne saurait excéder le profil de la moyenne annuelle des recettes d'exportations rapatriées dans les délais réglementaires, durant les trois dernières années précédant la demande», précisera la même source.

Par ailleurs, la formulation de la demande d'autorisation d'investir dans les pays étrangers, la composante du dossier à fournir y afférent ainsi que d'autres critères d'accès seront détaillés dans ce nouveau règlement de la Banque d'Algérie agréant l'investissement des entreprises algériennes dans les pays étrangers datant du 29 septembre dernier et paru au dernier Journal officiel du 22 octobre 2014.

Lynda N.B.

Un nouveau règlement en cours d'élaboration

La production des jus de fruits assainie

Un nouveau règlement régissant l'activité de la production des jus de fruits en Algérie, pour sa mise en conformité aux standards internationaux, est en cours d'élaboration, a indiqué, mercredi à Alger, le président de l'Association des producteurs algériens de boissons (Apab), Ali Hamani.

Le texte, qui est en préparation au niveau du ministère de l'Industrie et des Mines, vise «à mettre de l'ordre» dans l'activité de la production des jus de fruits en obligeant, notamment, les producteurs à respecter les normes internationales, a précisé M. Hamani qui intervenait au Forum d'El Moudjahid.

Selon lui, le règlement va également permettre «de mettre fin à la confusion, à l'anarchie et à la tromperie qui caractérisent ce créneau en matière de dénomination des produits». Dans ce sens, il a surtout insisté pour que l'étiquetage indique obligatoirement ce que le produit contient réellement afin de permettre au consommateur d'être suffisamment informé sur le contenu du pro-

duit avant qu'il ne le consomme. «Il n'est pas normal que l'emballage d'un jus indique qu'il est fabriqué à base de fruits naturels alors qu'il est produit à partir d'arômes». M. Hamani a indiqué, à ce titre, que le groupe de travail constitué au niveau du ministère de l'Industrie pour préparer ce texte, se compose de représentants de ce département ministériel, d'experts et de représentants de l'Apab.

En avril dernier, l'Apab avait publié un code de la bonne conduite professionnelle destiné aux opérateurs du secteur, les incitant au respect des normes internationales, notamment pour les conditions d'hygiène, les valeurs nutritionnelles et la protection de l'environnement.

Ce guide va servir de base technique au groupe de travail chargé d'élaborer le règlement en question, a ajouté M. Hamani.

Le président de l'Apab a appelé, par ailleurs, à la publication de textes de loi devant compléter le décret exécutif n° 13-378

du 9 novembre 2013 fixant les conditions et les modalités relatives à l'information du consommateur. Un décret, qui entrera en vigueur le 18 novembre en cours, définit les nouvelles procédures d'étiquetage auxquelles sont soumis tous les opérateurs et autres intervenants sur le marché algérien et fixe les règles qui garantissent au consommateur le droit à l'information.

Ses dispositions s'appliquent à tous les biens et services destinés à la consommation quelle qu'en soit l'origine ou la provenance (produits locaux et d'importation), avec l'obligation des opérateurs à mettre la mention «Halal» sur l'étiquetage des produits.

Toutefois, la liste des produits concernés par cette dernière disposition n'est pas encore définie, a-t-il fait savoir.

A ce propos, le secrétaire de la Fédération des consommateurs, Mustapha Zebdi, s'est interrogé sur les organismes habilités à certifier les produits de la mention «Halal».

Tarek H.

Relogement de près de 200 familles à Tizi Ouzou

Deux sites d'habitat précaire éradiqués



La ville de Tizi Ouzou commence, enfin, à se débarrasser de ses derniers sites d'habitations précaires en lançant, jeudi et vendredi, deux premières opérations de relogement. L'opération de jeudi a consisté en le relogement de 18 familles installées, depuis une vingtaine d'années dans des locaux de fortune appartenant au Croissant-Rouge algérien (CRA) de Tizi-Ouzou (mitoyen au stade Okil-Ramdane). La seconde opération a touché, hier, la cité Mokadem-Amar (en face du siège de la wilaya) et devrait concerner 154 familles à reloger au niveau du site du programme de réalisation

de 1 500 logements à Oued Fali (sortie sud-ouest de Tizi Ouzou). Ces deux opérations de relogement, suivies des démolitions des baraques de fortune occupées pendant des décennies, se sont déroulées sans heurts et ont vu la mobilisation d'importants moyens humains et matériels appuyés de la présence des forces de l'ordre et des éléments de la Protection civile. Notons que la décision des autorités de reloger ces familles dans des appartements décentes a été précédée d'actions de protestation menées par des occupants des deux sites d'habitat précaire à Tizi Ouzou depuis le début de la

semaine courante. Par ailleurs, la cellule de communication de la wilaya de Tizi Ouzou a indiqué, hier dans un communiqué, que «le relogement des familles qui se trouvent aux deux autres sites interviendra avant la fin du premier trimestre 2015» et que «la résorption de l'habitat précaire sera entièrement achevée dans la commune de Tizi-Ouzou». S'agissant des assiettes foncières qui seront libérées à l'occasion de ces opérations de relogement, les autorités ont assuré qu'elles seront réservées exclusivement pour accueillir des équipements publics. **Hamid Messir**

Tout en exigeant l'amélioration de ses services

Ghoul insiste sur le développement de la flotte de Tassili Airlines

■ Tassili Airlines devra travailler en coordination avec Air Algérie pour desservir différentes destinations internationales, comme c'est le cas pour les lignes intérieures où la compagnie a comblé un «déficit flagrant» en matière de transport aérien au niveau de plusieurs wilayas, atteignant à ce jour 21 lignes, a précisé le ministre lors du vol inaugural de la ligne Alger-Marseille.

Par Salem K.

Le ministre des Transports, Amar Ghoul, a insisté, jeudi à Alger, sur le développement de la flotte de la compagnie aérienne Tassili Airlines (TAL) et l'amélioration de ses services, un critère important pour conquérir des parts supplémentaires du marché international du transport aérien. Tassili Airlines devra travailler en coordination avec Air Algérie pour desservir différentes destinations internationales, comme c'est le cas pour les lignes intérieures où la compagnie a comblé un «déficit flagrant» en matière de transport aérien au niveau de plusieurs wilayas atteignant à ce jour 21 lignes, a précisé le ministre lors du vol inaugural de la ligne Alger-Marseille. M. Ghoul s'est dit satisfait de l'accès de TAL au réseau du transport international régulier

Dispositif du micro-crédit à Illizi Plus de 1 750 emplois créés depuis le début de l'année

QUELQUE 1 758 emplois ont été créés depuis le début de l'année dans la wilaya d'Illizi, à travers le financement de 879 projets dans le cadre du micro-crédit, a-t-on appris auprès de la direction de wilaya de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem). Dans ce cadre, 843 micro-projets ont été financés avec des crédits sans intérêt et 36 autres dans le cadre de crédits bancaires, des projets qui ont touché plusieurs secteurs, dont la confection de bijoux traditionnels, le sablage, le tissage, la confection d'habits traditionnels, la ferronnerie et la menuiserie, a-t-on précisé. Dans le cadre du programme d'accompagnement et de suivi technique, le même organisme veille à la formation des porteurs de projets dans le cadre de la gestion de leurs petites entreprises, notamment en matière de gestion financière, selon la même source. L'Angem organise aussi des salons, à échelles locale et régionale, pour l'écoulement des produits, en plus de constituer un espace pour montrer aux jeunes des modèles d'activité de micro-entreprises financées par le biais de ce dispositif, ainsi que l'échange d'expérience entre les promoteurs, a-t-on souligné. R. E.

pour rejoindre Air Algérie en assurant la desserte de plusieurs destinations internationales et satisfaire ainsi la demande de la communauté algérienne à l'étranger. La compagnie publique a prévu dans son nouveau programme deux vols hebdomadaires vers Marseille chaque lundi et jeudi à 19:00h à partir d'Alger et le retour à 21:30h à partir de Marseille. Une autre ligne vers Strasbourg est programmée les mêmes jours à midi (12:00h) à partir d'Alger tandis que le retour est prévu à 15:30h à partir de Strasbourg. Le lancement de ces deux lignes a été accompagné par des réductions de 50%, soit 27 900 DA pour Alger-Strasbourg et 18 900 DA pour Alger-Marseille-Alger, et ce, jusqu'au 28 mars 2015. De son côté, le président-directeur général de TAL, Fayçal Khalil, a estimé que l'accès de la compagnie au marché international régulier constituait un autre pas dans son activité après celui des charters qu'elle assurait depuis deux ans. Il a rappelé que la compagnie avait transporté plus de 2 000 voyageurs à travers des vols charters durant la saison estivale vers et à partir de Saint-Etienne et de Grenoble (France). Le même responsable a, par ailleurs, annoncé que la compagnie compte assurer, avant la fin

Ph. A. DR.



de l'année, des lignes vers d'autres villes françaises comme Lyon, Montpellier et Nantes à partir d'Alger et vers Metz à partir de Béjaïa. Tassili Airlines devra également lancer trois autres vols vers la Turquie et deux vols, de manière graduelle, vers l'Italie, après avoir obtenu en juin dernier l'aval de la Direction

générale de l'aviation civile et de météorologie relevant du ministère des Transports. TAL avait été créée en 1998 dans le cadre d'une joint-venture entre Sonatrach et Air Algérie, avant de devenir une filiale à 100% du groupe pétrolier algérien en 2005. Avant de se lancer dans le transport domestique régulier

grand public, la compagnie opérait, depuis sa création, dans le transport du personnel de Sonatrach puis dans des dessertes internationales destinées aux travailleurs de sociétés étrangères présentes en Algérie. En 2013, TAL avait transporté près de 600 000 voyageurs. S. K./APS

En cours d'échanges européens

L'euro recule face au dollar

L'euro reculait légèrement face au dollar hier, en attendant la diffusion d'indicateurs sur la consommation des particuliers aux Etats-Unis, un des moteurs de la croissance du pays. L'euro valait 1,2463 dollar, contre 1,2476 dollar jeudi soir. La monnaie européenne progressait face à la monnaie nippone, à 145,06 yens contre 144,42 yens la veille. Le dollar aussi montait face à la devise japonaise à 116,32 yens

contre 115,75 yens jeudi. Les cambistes digéraient vendredi l'annonce d'une croissance légèrement meilleure qu'attendu au troisième trimestre en zone euro, le produit intérieur brut (PIB) s'est inscrit en hausse de 0,2% selon une première estimation un peu meilleure qu'attendu, tandis que l'inflation a connu une légère accélération en octobre, pour s'établir à 0,4%, selon une seconde estimation. Le marché, dans

l'ensemble peu animé depuis le début de la semaine en l'absence de grandes nouvelles économiques, attendait désormais la publication de statistiques importantes sur la consommation des ménages aux Etats-Unis, moteur essentiel de la croissance dans le pays. Les cambistes scruteront particulièrement les chiffres sur les ventes au détail en octobre et ceux sur le moral des ménages américains, selon l'Université du

Michigan. La livre britannique baissait face à la monnaie européenne à 79,54 pence pour un euro, comme face au dollar à 1,5670 dollar pour une livre. La devise suisse restait quasi stable face à l'euro à 1,2020 franc suisse pour un euro, et reculait face au dollar à 0,9645 franc suisse pour un dollar. L'once d'or valait 1 153,71 dollars, contre 1 161,75 dollars jeudi soir. Ghani C.

L'Agence internationale de l'énergie

L'AIE maintient ses prévisions de demande mondiale de pétrole

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a maintenu hier ses prévisions de demande mondiale de pétrole pour 2014 et 2015 alors que la production continuera à augmenter, ce qui accentuera, selon elle, la tendance baissière des prix de l'or noir. Cette année, la consommation de pétrole devrait croître de 680 000 barils par jour, un niveau au plus bas depuis cinq ans, pour atteindre un total de 92,4 millions de barils par jour (mbj), a indiqué l'AIE dans son rapport mensuel de novembre. «Une augmentation de la demande relativement faible en Chine, et d'importantes baisses en valeur absolue dans les pays européens et d'Asie/Océanie de l'OCDE

rétrènent le mouvement à la hausse alimenté par les autres économies de l'OCDE et les Etats-Unis», explique le bras énergétique de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le demande devrait se reprendre en 2015 grâce à une amélioration du contexte macroéconomique, avec une croissance de 1,1 mbj à 93,6 mbj, mais pas suffisamment pour contrebalancer au cours des prochains mois la pression sur les prix exercée par l'abondance de l'offre. «Nos prévisions d'offre et de demande montrent que, sauf nouvelle rupture d'approvisionnement, la pression baissière sur les prix pourrait s'accroître au cours du premier semestre de

2015», avertit l'AIE. En octobre, la production a crû de 35 000 barils par jour à 92,4 mbj, ce qui constitue une hausse de 2,7 mbj sur un an, dont 1,8 mbj en provenance des pays non membres de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (Opep). Si la production de l'Opep, qui pompe environ un tiers du brut mondial, s'est relâchée de 150 000 bj le mois dernier, elle est demeurée, avec 30,6 mbj, au-dessus de son objectif de production fixé à 30 mbj. Le pétrole a terminé à 77,92 dollars jeudi à Londres, dégringolant de 32% depuis son dernier pic mi-juin. A New York, le WTI a terminé comme le Brent à son plus bas depuis septembre 2010 (74,21 dollars). Hatem B.

Université M'hamed-Bougara de Boumerdès

Colloque international sur la qualité du service public

■ La Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion de l'Université M'hamed-Bougara de Boumerdès a organisé un colloque international ayant pour thème «La qualité du service public dans le cadre de la gouvernance électronique - Cas des pays arabes».

Par A. Kichni

Cette manifestation de deux jours a regroupé d'éminentes personnalités de diverses nationalités arabes, pour ne citer que Abdallah Barakat du royaume d'Arabie saoudite, Kafi Hamoud Abdelhalek de Jordanie, Benali Houria de Tunisie et des enseignants et professeurs des universités algériennes. Allali Abdessamed, de l'université de Tlemcen, a articulé son intervention sur le thème «Impliquer le citoyen dans l'amélioration des services». D'autres thèmes ont été développés, entre autres, «Gouvernance et performance des entreprises publique algérienne» par Zerouat Fatima de l'université de Mostaganem, «L'impact de l'e-gouvernance sur l'efficacité des collectivités locales dans le développement local» par Taraki Dalila de l'université de Béjaïa, «L'impact de la gouvernance service de santé cas système carte



Ph: DR

de Chifa électronique», par M^{me} Hariti Aïcha. Les conférenciers qui se sont succédé ont été unanimes à dire que la prestation de qualité dans les services publics est l'objectif que les administrations s'efforcent d'améliorer, voire d'atteindre. Selon ces derniers, la gouvernance électronique constitue un élément important du service

public dans la mesure où l'une de ses principales conséquences est de limiter la corruption administrative. Elle permet aux citoyens d'effectuer leurs procédures administratives tout en ayant recours aux réseaux électroniques. Pour atteindre ces objectifs, les structures publiques sont tenues de mettre en place le cadre profes-

sionnel adéquat dans lequel le fonctionnaire donnerait le meilleur de lui-même, à l'exemple des organisations et états occidentaux qui accordent une importance considérable à la gouvernance électronique. D'ailleurs, c'est à partir de ce principe que l'administration algérienne, consciente de l'importance du service public, a

entrepris des réformes dans plusieurs secteurs pour améliorer la qualité de ses prestations par le développement de l'e-administration, et ce, parallèlement à ce qui se passe dans le monde en matière de transformations technologiques. Citant les dernières réformes engagées dans le secteur public, la délivrance des documents administratifs (extrait de naissance) au niveau de toutes les municipalités du pays et du casier judiciaire et certificat de nationalité au niveau des tribunaux et cours de justice et dans le secteur de la santé le système de carte électronique Chifa. Le but de ces réformes est également de renforcer la participation du citoyen et de faire de lui un acteur important dans l'accomplissement du service public afin de limiter les manifestations de corruption administrative et d'améliorer la qualité des prestations publiques, s'accordent à préciser les intervenants. A. K.

Développement de la wilaya de Constantine

Plus de 256 milliards de dinars injectés

Les projets de développement en cours de réalisation dans la wilaya de Constantine ont nécessité un investissement public de plus de 256 milliards de dinars, a affirmé jeudi le wali, Hocine Ouadah.

Invité du forum du quotidien *An-Nasr*, le chef de l'exécutif local a souligné que cette enveloppe financière «considérable», traduisant la détermination des pouvoirs publics de faire de cette région du pays un authentique pôle régional, «ne tient même pas compte du secteur de l'habitat pour lequel plus de 60 milliards de dinars ont été mobilisés».

La commune de Constantine dispose, à elle seule, d'une enveloppe de sept milliards de dinars, en dehors des programmes sectoriels décentralisés (PSD), a détaillé le même responsable, mettant l'accent sur «l'importance de l'implication de tous, en particulier des élus locaux en particulier qui constituent les terminaisons logiques de l'Etat pour mener à bien les programmes de développement

accordés à la wilaya».

Insistant sur les efforts déployés pour «booster» le processus de développement engagé depuis plusieurs années, M. Ouadah a toutefois indiqué que «beaucoup restait encore à faire, notamment sur les plans de mise à niveau urbaine et des transports».

Le wali, évoquant les questions liées aux préparatifs de la manifestation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe», a indiqué que des efforts «considérables» sont fournis au quotidien pour garantir la pleine réussite de cet événement, annoncé en fin 2012 et devant d'être ouvert en avril 2015.

Dans ce contexte, M. Ouadah a indiqué que la réalisation en une année, en dépit de contraintes «objectives et subjectives», d'infrastructures imposantes, comme la salle de spectacles de 3 000 places et l'hôtel Marriott, constitue «un exploit qu'il faut reconnaître». Il a ajouté que «d'énormes efforts» ont dû être déployés pour faire face à des «résistances de différents

types manifestées par les uns et les autres», notamment en matière de libération des assiettes foncières désignées pour abriter les projets inscrits dans ce cadre.

Le choix des entreprises et des bureaux d'études chargés de la conduite des différents projets a été effectué sur la base de «concours d'architecture», a rappelé le wali.

Il a également indiqué que la commission nationale chargée de la préparation de cet événement a tracé des objectifs stipulant qu'une partie des projets devait être réalisée avant l'ouverture de la manifestation, une autre partie au cours de l'année 2015 et le reste (projets relevant du secteur sauvegardé) après la manifestation.

Interrogé quant aux «désagréments» occasionnés par les chantiers ouverts au centre-ville, dans le cadre des préparatifs de cet événement, M. Ouadah a estimé qu'il s'agit d'une «situation normale» pour laquelle les Constantinois sont appelés à faire preuve de patience et de compréhension, car, a-t-il souli-

gné, «l'on ne peut faire une omelette sans casser des œufs».

Le wali a par ailleurs tenu à faire savoir que le relogement des dernières familles vivant encore dans des conditions précaires aura lieu «avec la réception des premiers logements publics locatifs».

Il a ajouté, à ce propos, qu'aucune famille ayant érigé récemment des constructions précaires en divers coins de la ville et de ses environs, notamment à Guettar El Aïch et à la cité Boussouf, ne sera relogée. Bien au contraire, a-t-il martelé, «ces familles seront délogées et leurs constructions démolies».

S'agissant des questions de sécurité à Constantine, M. Ouadah a insisté sur le rôle de la famille dans l'éducation des enfants, avant de rappeler le projet d'installation de caméras de surveillance qui sont, selon lui, un outil moderne et efficace permettant de réprimer les mauvais comportements, mais surtout de les prévenir.

Hamid K.

Selmana (Tissemsilt) Des dizaines de citoyens bloquent la route

DES DIZAINES de citoyens du village de «Selmana» relevant de la commune de Layoune ont bloqué, jeudi, le chemin de wilaya (CW) 77 reliant les wilayas de Tissemsilt et Djelfa, réclamant une prise en charge de leurs préoccupations sociales. Les protestataires revendiquent le raccordement de leurs foyers au réseau de gaz de ville, l'activation de l'attribution de logements sociaux dont a bénéficié leur localité dont 40 LPL, l'affectation d'un deuxième médecin à la salle de soins et sa dotation d'une ambulance et l'ouverture d'une pharmacie et d'un poste de Gendarmerie nationale, a-t-on appris du président de l'Assemblée communale (APC) de Layoune. Rahmane Rabah a indiqué à l'APS, en réponse à ces préoccupations, que l'encadrement médical de la salle de soins est assuré par un médecin à plein temps et que la direction de la santé a entrepris les procédures pour acquérir une ambulance pour cette structure sanitaire.

Selon la direction de l'énergie, les travaux de raccordement de gaz de ville sont à un rythme avancé et la mise en service du réseau est prévue avant la fin du premier semestre 2015. Au sujet de la couverture sécuritaire, des brigades sont opérationnelles au niveau des chefs-lieux de daïra et des communes, a-t-on affirmé au groupement territorial de wilaya de la Gendarmerie nationale. APS

Mostaganem

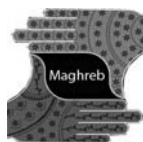
Les premières récoltes de pomme de terre dans les marchés

Les marchés de la wilaya de Mostaganem ont accueilli, cette semaine, les premières récoltes de pomme de terre d'arrière-saison, a-t-on appris auprès du directeur des services agricoles (DSA). Cet arrivage contribuera, selon Abdelkader Mouissi, à faire baisser les prix de ce tubercule de 100 à moins de 40 DA le kilogramme. Dans les deux derniers jours, les prix sont descendus à 85, voire jusqu'à 70 DA/kg, a-t-on constaté dans certains marchés locaux. Il est attendu,

dans les prochains jours à Mostaganem, une affluence de commerçants d'autres wilayas du pays pour s'approvisionner en pomme de terre d'arrière-saison, cédée à moins de 35 DA/kg dans les exploitations agricoles de cette wilaya. La récolte, qui se poursuit jusqu'à décembre prochain, a touché à ce jour 500 hectares dans les communes de Sirat et Bouguirat où 110 000 qx de ce tubercule ont été cueillis. La DSA de la wilaya prévoit une production de plus d'un million de quintaux

de pomme de terre d'arrière-saison sur une superficie de 3 600 ha. Des semences locales, en abondance chez les agriculteurs, ont été utilisées dans la plantation de la pomme de terre d'arrière-saison. Une production de 64 526 tonnes de semences de pomme de terre locales a été réalisée cette année suite à la baisse de la quantité importée estimée à 76 000, contre 100 000 tonnes durant la saison 2012-2013.

Ali O.



Décision du mouvement Ennahdha de ne soutenir aucun candidat à la présidentielle

Les partis politiques «surpris»

■ Les partis politiques tunisiens ont été pris de court par la récente décision du mouvement Ennahdha de ne soutenir aucun candidat à la présidentielle du 23 novembre, notamment les partis du courant démocratique et social qui espéraient bénéficier de son soutien pour limiter les chances d'accès du candidat du mouvement «Nidaa Tounes», Béji Caïd Essebssi, au palais de Carthage.

Par Mondji T./APS

Le Mouvement Ennahdha ne s'est pas contenté de cette décision «imprévisible», il a aussi appelé ses militants à participer en masse à la prochaine présidentielle et à choisir le candidat qu'ils jugent à même de diriger le pays et de réaliser les objectifs de la révolution.

Cette position «inattendue» de l'avis des observateurs de la scène politique en Tunisie a poussé les partis politiques à réviser leurs pronostics, d'autant que le Mouvement Ennahdha était le premier à avoir appelé les formations politiques à s'unir autour d'un candidat du consensus qui soit capable d'unifier toutes les parties politiques et préserver le processus démocratique.

La démarche adoptée par le parti de Ghannouchi a étouffé les aspirations des candidats Mohamed Moncef Marzouki, l'actuel président provisoire, et Mustapha Ben Jaâfar, président du parti Ettakatol, qui aspiraient tous deux à s'attirer le soutien du Mouvement Ennahdha.

Les résultats des élections législatives en Tunisie ont démontré que les alliances et les positions pouvaient changer en fonction du nouveau contexte.

La direction du Mouvement Ennahdha, qui n'a pas exprimé explicitement son soutien au candidat Essebssi, n'entravera pas non plus son accession au pouvoir et pourrait même être de son parti au deuxième tour, selon les prévisions de certains présidents de formations politiques.

L'approche du Mouvement Ennahdha a suscité des avis mitigés de la part d'analystes politiques. Certains pensent que le mouvement soutiendra le candidat Essebssi tandis que d'autres estiment qu'il sera en faveur du



Ph. : DR

candidat Marzouki. Des consultations secrètes sont en cours entre Ghannouchi et Essebssi sur la formation du prochain gouvernement et le candidat que soutiendra le Mouvement Ennahdha lors de l'élection présidentielle.

Selon un dirigeant d'Ennahdha, le mouvement a tranché cette question et décidé de ne pas soutenir le président sortant Moncef Marzouki au prochain scrutin.

Le président du parti du Mouvement constitutionnel, Hamed Karoui avait, pour sa part, appelé dans des déclarations précédentes à la presse, MM. Essebssi et Ghannouchi à former un gouvernement d'union nationale rassemblant les deux formations politiques, pour l'intérêt suprême du pays, après avoir réussi à régler leur différend concernant «l'identité des Tunisiens». Par ailleurs, d'autres observateurs de la scène politique tunisienne ont souligné que M. Ghannouchi avait appelé les bases de son parti à accorder leurs voix au candidat Marzouki, étant «un ami du mouvement et l'un de ses principaux alliés et un fervent défenseur des libertés indi-

viduelles et collectives».

Selon certains analystes, des dirigeants du Mouvement Ennahdha avaient adressé plusieurs correspondances, selon lesquelles «l'insistance par Béji Caïd Essebssi sur la nécessité de rétablir l'autorité de l'Etat pourrait favoriser le retour de la dictature».

Les Tunisiens «appelés à rééquilibrer le paysage politique après les législatives»

Le candidat du parti Ettakatol à la présidentielle, du 23 novembre en Tunisie, Mustapha Ben Jaâfar, a appelé les Tunisiens à «rééquilibrer le paysage politique» suite aux résultats des législatives du 26 octobre dernier, les exhortant à ne pas concéder «les trois présidences à une même partie».

En marge d'une visite effectuée jeudi à Sfax, dans le cadre de sa campagne électorale, M. Ben Jaâfar, cité par l'agence TAP, s'est dit «grandement confiant en la justesse des choix des Sfaxiens» qui, selon lui, «sauront choisir la personne capable de réguler le paysage politique». «Cette personne, a-t-il ajouté, doit également être

capable de relever le défi social, en particulier la lutte contre le chômage et les inégalités sociales».

En ce qui concerne l'échec de son initiative en faveur d'un candidat consensuel des partis sociaux démocrates à l'élection présidentielle, M. Ben Jaâfar a estimé que «la famille sociale démocrate est appelée à soutenir, au deuxième tour, le candidat qui la représente et à tenter de ressouder ses rangs après l'échec électorale».

La Tunisie est en campagne électorale jusqu'au 21 du mois courant. Outre le président sortant Moncef Marzouki, vingt-six candidats sont en lice pour le scrutin, dont une femme – la magistrate Kalthoum Kannou – ainsi que d'anciens ministres de l'ex-président Zine El Abidine Ben Ali, renversé en janvier 2011 par un soulèvement populaire après 23 ans de pouvoir.

L'enjeu de ces élections est de doter la Tunisie d'institutions pérennes, près de quatre ans après la révolution, alors que des pays qui ont connu le dit «Printemps arabe» ont basculé dans la violence et le blocage politique.

M. T./APS

Le Front Polisario appelle l'UE à condamner le discours du roi du Maroc

«Un affront au processus de paix»...

Le Front Polisario a demandé à l'Union européenne (UE) de condamner le dernier discours du roi Mohammed VI du Maroc sur le Sahara occidental qui constitue «un affront au processus de paix».

Le roi Mohammed VI avait déclaré, à l'occasion du 39^e anniversaire de l'invasion de ce territoire par le Maroc, que le conflit du Sahara occidental ne relevait pas d'une question de décolonisation. Il a soutenu que le mandat de la Mission de paix de l'ONU (Minurso) ne devait pas être étendu à la surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental.

«Les déclarations du roi Mohammed VI sont une offense au processus de paix élaboré par l'ONU» et «plongent tous les efforts du Maroc pour trouver une solution dans le discrédit», a précisé Mohamed Sidati, ministre et représentant du Polisario dans une lettre au Haut-représentant de l'UE pour les Affaires étrangères et

la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne.

Se référant à la décision des Nations unies de reconnaître dès 1963 le Sahara occidental comme territoire non autonome, le responsable sahraoui a souligné que le discours du souverain marocain «discrédite l'ONU, contredisant sa charte, les différentes résolutions que ses membres ont adopté, le processus de paix et les négociations directes sous les auspices de l'envoyé personnel pour le Sahara occidental, Christopher Ross».

«Depuis 1991, la Minurso, mission des Nations unies, a été mandatée pour organiser un référendum afin que le peuple sahraoui puisse exercer son droit à disposer de lui-même. Le Front Polisario s'est engagé dans des négociations pour que le peuple puisse choisir entre l'indépendance ou l'intégration au Maroc», rappelle M. Sidati.

Il a relevé que ce dernier (le Maroc) «n'a aucune souveraineté sur le Sahara occidental, comme l'ont affirmé la cour internationale de justice et les résolutions pertinentes de l'ONU, et ainsi n'est pas en position de faire des propositions mais continue de vouloir faire passer l'autonomie pour un choix alors qu'elle ne constituerait que l'affirmation du fait accompli de son annexion du territoire».

«Les tactiques dilatoires et obstructives du Maroc», qui ont conduit à l'impasse actuelle, «doivent être dénoncées par l'UE comme inadmissibles», a affirmé le responsable sahraoui.

Le ministre a pressé l'UE d'«assumer ses responsabilités, s'agissant d'un partenaire pour lequel l'Union est pourvoyeuse de fonds, en incitant les autorités marocaines à débloquent le processus de paix».

Said F.

Maroc Mariée à son violeur, une ado défigurée au rasoir pour avoir voulu divorcer

UNE ADOLESCENTE a été agressée par l'homme avec lequel elle avait été mariée après un viol, à Marrakech. La loi qui permettait aux violeurs d'échapper à la justice a depuis été amendée.

Une jeune Marocaine de 17 ans, mariée à l'homme qui l'avait violée, a été agressée par ce dernier, tout juste sorti de prison. Une nouvelle affaire de mineure agressée par son violeur de mari défraie la chronique au Maroc. Une adolescente, âgée de 17 ans, a été conduite à l'hôpital Ibn Tofail de Marrakech, samedi matin, selon le site marocain Tel Quel. Blessée au visage, aux mains et à la poitrine, elle aurait été agressée «au rasoir» par son mari, selon l'Association marocaine des droits humains (AMDH), qui a rencontré la mère de la victime. Sorti de prison trois jours plus tôt, où il venait de purger une peine de six mois, il s'en était pris à sa jeune épouse qui lui avait fait part de son intention de divorcer. «A présent, personne ne voudra de toi après moi», aurait-il dit à la jeune fille.

L'affaire, révélée par le journal arabophone *Al Akhbar*, suscite une vive émotion au Maroc parce que la jeune fille a été mariée il y a un an à cet homme qui l'avait violée.

La loi permettant aux violeurs d'échapper à la justice amendée en début d'année

Jusqu'en janvier dernier, l'article 475 du code pénal marocain permettait à un violeur d'épouser sa victime et d'échapper ainsi à une condamnation par la justice. Le suicide de la jeune Amina Filali, contrainte d'épouser son violeur, avait profondément choqué dans le royaume et amené les députés marocains à modifier le code pénal afin de mettre un terme à ces pratiques. La jeune fille agressée à Marrakech ce samedi, orpheline de père, avait été mariée avant l'amendement de la loi. La famille de l'adolescente aurait choisi de pardonner au violeur quand il a proposé d'épouser la jeune fille, alors âgée de 16 ans – pour «réparer et la protéger».

R. M.



Irak

L'armée reprend aux jihadistes la ville clé de Baiji

■ Les forces irakiennes ont pris hier le contrôle total de la ville stratégique de Baiji située près de la plus grande raffinerie d'Irak, après en avoir chassé les jihadistes du groupe État islamique (EI), selon des responsables.

Par Ali O.

Il s'agit de l'une des rares et plus importantes victoires des forces armées dans leur guerre contre l'EI depuis sa fulgurante percée territoriale en juin en Irak où il s'est emparé de larges pans de territoire au nord, à l'est et à l'ouest de Baghdad.

La ville de Baiji, qui échappait au contrôle de l'armée depuis plusieurs mois, est stratégique car elle se trouve aussi sur la route principale menant de Tikrit à Mossoul, deux villes tenues par l'EI.

Selon Ahmad al-Krayim, président du Conseil de la province de Salaheddine, où se trouve Baiji, les forces irakiennes sont parvenues à reprendre le contrôle total de la ville, au terme de plusieurs semaines de combats.

Un commandant, un général de l'armée de même qu'un colonel de la police ont tous confirmé sa reprise. La télévision officielle Iraquiya a aussi annoncé que Baiji était de nouveau sous contrôle du gouvernement.

Outre le fait d'isoler un peu plus les jihadistes à Tikrit, la prise de Baiji pourrait permettre de sécuriser le site de la plus grande raffinerie du pays, située à proximité de la ville et dont les jihadistes font le siège depuis plusieurs mois.

«Les forces irakiennes sont en route pour la raffinerie de Baiji, à quelque 9 km plus loin», a dit Krayim.

Il y a une semaine, les forces gouvernementales contrôlaient plus de 70% de la ville, selon le commandement militaire pour la province de Salaheddine. Un officier a alors affirmé que le drapeau



irakien avait été hissé sur des bâtiments importants comme le siège de la police.

Les forces de sécurité irakiennes, aidées par des miliciens et des membres de tribus sunnites alliés au gouvernement, avaient lancé en octobre l'opération pour reprendre par le sud cette ville où elles étaient entrées le 31 octobre.

Les États-Unis, qui ont lancé en août leur campagne de frappes contre les positions de l'EI en Irak dans le cadre de leur lutte contre ce

groupe, ont lancé aussi des raids près de Baiji pour aider les troupes irakiennes.

Par ailleurs, toujours en Irak, le ministre irakien du Pétrole s'est félicité hier de l'accord préliminaire conclu entre Baghdad et la région autonome du Kurdistan pour régler notamment un différend pétrolier réduit la menace d'une partition de l'Irak et ouvre la voie à des solutions permanentes.

L'émissaire de l'ONU en Irak Nickolay Mladenov a dans le même temps qualifié cet accord de pre-

mier pas très important dans la résolution de ce différend qui porte aussi sur des questions budgétaires et empoisonne depuis près d'un an les relations entre Erbil, capitale du Kurdistan, et les autorités fédérales.

Le gouvernement régional du Kurdistan (GRK) a annoncé jeudi que dans un premier temps le gouvernement fédéral allait lui transférer 500 millions de dollars (400 millions d'euros) en échange de quoi la région autonome mettrait 150 000 barils par jour à sa disposition.

Le paiement d'avance par Baghdad aidera à verser les salaires des fonctionnaires kurdes, comme la Constitution l'oblige à le faire, et atténuer la pression sur le budget de la région autonome.

La crise avait créé des dissensions qui menaçaient non seulement les intérêts économiques, sécuritaires et politiques, mais également l'unité nationale, a déclaré dans un communiqué le ministre du Pétrole Adel Abdel Mahdi.

En juillet, les autorités kurdes étaient même allées jusqu'à annoncer leur volonté de tenir un référendum d'indépendance.

La querelle nuisait aux deux parties, avec l'Irak perdant les recettes des exportations pétrolières qui étaient directement versées au Kurdistan, et la région autonome qui ne recevait pas les paiements budgétaires des autorités fédérales, a ajouté le ministre.

Ce n'est pas un accord final mais il ouvre la voie à (...) l'adoption de solutions globales, justes et constitutionnelles, a-t-il dit.

L'accord a été conclu lors d'une réunion à Erbil, la capitale du Kurdistan, entre Adel Abdel Mahdi, le Premier ministre kurde Nechervan Barzani et son adjoint Qubad Talabani.

Le GRK a indiqué dans un communiqué que Barzani conduirait dans les prochains jours une délégation à Baghdad pour parvenir à une solution globale, équitable et constitutionnelle à tous les différends en suspens.

Cet accord est l'une des réalisations les plus importantes du nouveau gouvernement irakien que dirige le Premier ministre, Haïdar al-Abadi.

A. O.



Points chauds

Profit

Par Fouzia Mahmoudi

L'affaire «Jouyet», du nom du secrétaire général de l'Élysée, qui déchire depuis une dizaine de jours la gauche et la droite et ternit l'image de François Fillion tout en mettant en doute l'honnêteté du gouvernement socialiste aura néanmoins été profitable à un homme : Nicolas Sarkozy. En effet, ce dernier, mêlé malgré lui à cette histoire, puisque ce sont ses ennuis judiciaires qui sont à l'origine de cette ténébreuse affaire, se retrouve aujourd'hui à jouer le beau rôle, celui de la victime sur laquelle, pêle-mêle, les socialistes, le système, le gouvernement et même son propre camp, s'acharnent et se démènent pour le faire tomber. De plus, plutôt que de profiter de cette polémique aux révélations aberrantes pour attaquer ses adversaires, Sarkozy pour une fois fait preuve de retenue et appelle sans relâche à l'unité de la droite, offrant ainsi le visage du parfait leader pour l'UMP, le parti qui n'a cessé de se déchirer depuis son départ. L'on pourrait même dire que si quelqu'un avait voulu aider Nicolas Sarkozy à assurer sa victoire à la présidentielle interne de l'UMP, il ne s'y serait pas pris autrement, tant cette affaire a aujourd'hui un effet positif sur l'image de l'ancien président. De plus cette polémique offre à ce dernier les armes parfaites pour 2017, pouvant alors les utiliser contre François Fillion et François Hollande deux de ses probables concurrents pour la prochaine présidentielle. Ainsi, après un retour que tous les observateurs ont qualifié de raté, l'ex-chef de l'État redore son blason et voit son sombre horizon s'éclaircir. Le seul sur son chemin reste Alain Juppé, par ailleurs totalement étranger à l'affaire «Jouyet». Mais François Fillion ne semble pas avoir dit son dernier mot et ce malgré une très lourde chute dans les sondages. L'ancien Premier ministre de Nicolas Sarkozy et habituellement la première cible des attaques et critiques de ce dernier compte néanmoins continuer d'essayer de ravir les votes des militants de droite et surtout de leur faire oublier qu'il aurait tenté de saboter leur grand favori. Mais cela est loin d'être gagné. Reste à savoir, quelle incidence aura sur le long terme ce triste épisode et si François Fillion, largement derrière Sarkozy et Juppé en terme d'intention de vote a encore la moindre chance pour 2017.

F. M.

Mort de femmes stérilisées en Inde

Le patron d'une société pharmaceutique arrêté

La police indienne a arrêté le patron d'une société pharmaceutique et son fils, soupçonnés d'avoir voulu détruire des preuves après une opération de stérilisation de masse qui a coûté la vie à 13 femmes.

Les enquêteurs s'intéressent à la qualité des médicaments administrés aux femmes à la suite des opérations conduites samedi dans l'État du Chhattisgarh, dans le centre du pays. R.K. Gupta, le chirurgien qui a opéré les 83 femmes en cinq heures, avait été arrêté mercredi.

Le drame a suscité l'indignation en Inde et parmi les ONG internationales qui critiquent ces programmes de stérilisation, subventionnés par l'État et souvent mis en œuvre, selon elles, dans de mauvaises conditions d'hygiène.

Les deux responsables du groupe pharmaceutique indien ont été arrêtés après une perquisition organisée jeudi soir au siège de leur société dans la capitale de l'État, Raipur, a dit un responsable policier de la région, Om Prakash Pal, à l'AFP.

«Il s'agit de les interroger pour déterminer la qualité des médicaments qu'ils fabriquaient», a-t-il ajouté, précisant qu'ils seraient présentés plus tard à la justice.

Des médicaments brûlés ont été retrouvés en grande quantité lors

de cette perquisition, a précisé de son côté à l'AFP un responsable des autorités de santé publique. «Ils se sont peut-être inquiétés et se doutaient que nous allions venir», a-t-il dit, sous couvert d'anonymat.

Une autre perquisition a été conduite dans les locaux d'un autre fabricant pharmaceutique, Kavita Pharma, dans le district de Bilaspur où ont eu lieu les interventions chirurgicales.

Les victimes avaient commencé à vomir et à voir leur pression sanguine chuter peu après leur opération.

Le gouvernement du Chhattisgarh a suspendu cinq médicaments utilisés lors de ces opérations de stérilisation de masse, dont un anesthésiant et un antidouleur. Les causes de l'accident ne sont pas connues mais les autorités spéculent sur un possible choc septique.

Le chirurgien arrêté incrimine les médicaments et accuse les autorités de lui faire jouer le rôle de bouc-émissaire. Il a été congédié de son poste, tout comme le responsable de la santé de l'État qui a supervisé ces opérations.

Après ce drame, plusieurs ONG ont critiqué les campagnes de stérilisation de masse qui visent, selon elles, des femmes mal informées et incitées à être opérées en échange d'une modeste indemnisation. Les

femmes opérées samedi ont touché chacune 1 400 roupies, soit environ 20 euros.

Le gouvernement indien a réagi en assurant que ces programmes reposaient sur le volontariat et qu'aucun objectif de nombre de femmes stérilisées n'était fixé par les autorités.

«Il s'agit d'un programme de promotion (de la stérilisation, ndr) sans objectif chiffré et fondé uniquement sur la demande», déclare le ministre de la Santé, Jagat Prakash Nadda, dans un communiqué jeudi soir.

L'ONG Human Rights Watch conteste ces faits assurant que certaines femmes, venant souvent de campagnes pauvres, sont pratiquement contraintes d'être stérilisées par des fonctionnaires locaux devant remplir des objectifs chiffrés.

L'Inde a officiellement renoncé à tout objectif chiffré de stérilisation depuis 1996 mais selon HRW, ils subsistent dans certains États où les fonctionnaires sont menacés de perdre leur travail s'ils ne les remplissent pas.

Les Nations unies ont demandé de leur côté que les responsables de la tragédie rendent des comptes et rappellent que les choix en matière de contrôle des naissances devaient être faits «sans aucune sorte d'incitation».



Spectacle du groupe «Abavuki»

Une parfaite harmonie entre authenticité et modernité

■ Le groupe sud-africain «Abavuki» a enchanté le public algérois, jeudi soir, avec des sonorités pleines de vie. Une harmonie entre l'authentique et le moderne a laissé le public ému. Organisée à la salle Ibn Khaldoun, cette soirée a marqué le public et les musiciens très contents de rencontrer le public algérien pour la première fois.

Par Abla Selles

Le groupe sud-africain «Abavuki» a animé jeudi soir, à Alger, un concert où l'authenticité des rythmes et des mélodies ont fusionné avec des formes esthétiques modernes marquées par des arrangements dans le style de musique jazz, au plaisir d'un public homogène et recueilli.

Les huit éléments du groupe ont permis au public relativement nombreux de la salle Ibn Khaldoun de se délecter et vivre des moments exceptionnels à travers un florilège de chansons africaines qui l'ont incité au déhanchement.

Lala Moana, première pièce entonnée par le groupe, a mis en exergue les sonorités des instruments africains dominant l'orchestration, avec trois «Marimbas, basse, soprano et ténor» disposés de part et d'autre et au milieu de la scène aux

côtés d'autres accessoires de percussion.

Tina Sizwé et Baba Mandela, dédiées à Nelson Mandela et son long combat contre l'Apartheid, ont suscité une large adhésion de l'assistance, au même titre que les autres pièces représentant chacune une région du continent africain, à l'instar de M'Bera (Zimbabwe), Lo Mingo (Congo), Nighty Langa (Angola).

Les pièces, *Lady*, hommage au musicien nigérian Fela Kuti, fondateur de l'«Afro-Beat», et *Djama Djama Labo* célébrant les 20 années de démocratie en Afrique du Sud, ont également été du goût du public qui a apprécié les voix en polyphonie, les montées des cuivres et le groove soutenu dans chaque rythme.

Des danses traditionnelles ont été exécutées par les instrumentistes eux-mêmes, mettant de l'énergie dans le mouvement



et laissant au corps exprimer ses atavismes dans un élan festif, en quête de liberté.

Le groupe Abavuki, composé de Bongani Ngesi Mkhokheli (Kim), Masala Masala, Jackson Kirya, Thando Sishuba, Mzwamadoda Matsila (Guz), Andile Makubalo (Ndima), Thulani Mtyi Vuyani Sakabula (miyo) et le chef d'orchestre Siyabulela Jiyana (Sabu), s'est surpassé, donnant du plaisir et de l'entrain au public. «Nous sommes très heureux d'être à

Alger et nous y produire pour la première fois devant un public magnifique», a déclaré Siyabulela Jiyana.

L'assistance, honorée par la présence de l'ambassadeur d'Afrique du Sud accrédité à Alger ainsi que quelques membres du corps diplomatique sud-africain en exercice, s'est délectée une heure et demi durant, savourant dans l'allégresse et la volupté près d'une quinzaine de pièces, chantées dans différentes langues africaines.

Fondé en 2001, le groupe sud-africain «Abavuki», dont l'appellation signifie dans une langue locale, «Levez-vous hommes matinaux» a été créé par un groupe d'amis musiciens issus de la ville de Langa, près de Cape Town, dans le sud du pays. Le groupe a pris part à plusieurs tournées qui l'ont notamment mené en Suède, en Chine et au Sultanat d'Oman. Jusqu'à présent, il compte trois albums à son actif : «African Rythmes», «Abavuki Live in China» et «Africa Got a Soul».

A. S.

Place Mustapha Ben Boulaid

«Yacine & the oriental groove» animent un concert

Un concert de rue alliant le chaabi aux musiques catalanes a été animé jeudi soir à la place Mustapha-Ben-Boulaid à Alger, par le collectif de musiciens «Yacine & the oriental groove» réuni autour de l'artiste algéro-espagnol Yacine Belahcene.

Produit dans le cadre de l'évènement «Djart 2014», biennale culturelle et artistique organisée par «trans-cultural» (une plateforme composée d'associations artistiques méditerranéennes), ce concert s'est tenu à la place Ben Boulaid, aménagée par l'un des ateliers de l'évènement.

Accompagné, entre autres, du luthiste grec Yanniss Papaloannou et du bassiste algérien Redouane Nehar, Yacine Belahcene a fait découvrir au public, peu nombreux, à faire le déplacement, une

fusion musicale méditerranéenne urbaine.

Dans un style réunissant les influences musicales de tous les membres du collectif, «Yacine & the oriental groove» ont repris des chansons de Dahman El Harrachi ou de Ahmed Ouahbi avec des arrangements jazzy, des rythmes catalans ou orientaux et des mélodies revues selon les goûts des musiciens à la guitare et au luth électrique.

Au pied de la statue de bronze à l'effigie du héros de la guerre de Libération nationale, les artistes de cette plateforme associative ont installé un mobilier urbain (bancs publics, tables, clôtures) fabriqué et décoré sur place, souvent à partir de matériaux de récupération ou d'objets détournés de leurs utilités initiales comme des pneus ou des palettes en bois.

Un portrait géant de Mustapha Ben Boulaid a été réalisé par les participants sur la clôture de l'aire de jeu mitoyenne à la place ainsi que deux petites scènes couvertes en bois.

Les spectateurs présents sur place ont unanimement «salué» cette initiative en regrettant de ne pas voir la capitale et les villes algériennes «s'animer plus souvent et en nocturne».

Inauguré le 6 novembre à Alger, l'évènement Djart se poursuit jusqu'à aujourd'hui avec un deuxième concert de rue du groupe de reggae «Démocratoz» prévu hier et l'installation d'une scène ouverte aux artistes et amateurs à la place Ben Boulaid.

L.B.

Clôture du Festival national de la poésie féminine à Constantine

Convivialité et échanges chaleureux

Un climat empreint de convivialité, marqué par des échanges chaleureux entre poétesses, a marqué, jeudi à Constantine, la cérémonie de clôture du 7^e Festival national culturel de la poésie féminine.

La commissaire du festival, M^{me} Mounira Saâda-Khelkhal, a remercié, dans une allocution prononcée à cette occasion, les poétesses venues de 24 wilayas qui ont participé à cette manifestation, ainsi que «toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite

de ce rendez-vous, à la fois littéraire et poétique».

M^{me} Saâda-Khelkhal a souligné que cette 7^e édition est «le prélude» du prochain festival qui sera «purement arabe» dans le cadre de manifestation «Constantine capitale de la culture arabe», et qui aura pour thème «La ville dans la poésie féminine arabe contemporaine».

La cérémonie de clôture a également été marquée par des lectures poétiques dédiées à la ville du Vieux Rocher, en langues arabe et française, ainsi

que des poèmes de tradition populaire (Melhoun) déclamés par plusieurs poétesses à l'instar de Hasna Bourouche, Hanine Omar, Hanifa Hamouche, Saliha Reggad et May Ghoul.

Les participantes ont préconisé, à l'issue de cette rencontre littéraire, la collecte des œuvres poétiques des sept éditions précédentes, en prévision du 8^e festival, et appelé à la «valorisation de l'excellent niveau de créativité qui marque annuellement ce festival».

Organisé dans les universités Emir-Abdelkader des sciences islamiques et Constantine 3, le 7^e Festival national de la poésie féminine, inscrit, cette année, dans le cadre de la commémoration du 60^e anniversaire du déclenchement de la Révolution, a également donné lieu à des conférences-débats et d'autres activités annexes telles qu'une exposition de livres publiés par des femmes ainsi que des visites aux lieux culturels et touristiques de Constantine.

D.R.

Agenda culturel

Centre culturel Mustapha-Kateb

Jusqu'au 15 novembre : Exposition de photographies «Visions croisées sur l'Europe et l'Afrique du Nord», organisée par l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, l'association Fondema de La Haye (Hollande) en collaboration avec les écoles de photographie Keep The Moment de Hollande et Studio 21 Ecole d'Algérie.

Galerie d'art Aïcha-Haddad:

Jusqu'au 15 novembre : Exposition de peinture de l'artiste Omar Reggane.

Galerie d'art Asselah-Hocine

Jusqu'au 20 novembre : Exposition de peinture de l'artiste Lamine Azzouzi.

Musée national des Beaux-Arts

Jusqu'au 22 novembre : Exposition «De papier et d'aquarelle», avec les artistes Djahida Houadef et Safia Zoulid.

Palais de la culture Moufdi-Zakaria
Jusqu'au 31 janvier 2015 : 7^e édition du «Salon d'automne» des arts plastiques.

Coup-franc direct



Le machiavélisme de Hayatou

Par Anouar M.

Il est prêt à tout faire pour sauver son orgueil et ses avantages. En effet, le premier responsable de la CAF, Issa Hayatou, serait même prêt à s'allier avec le diable pour tenter de sauver les meubles et faire tenir la CAN 2015 après que le Maroc lui eut fait faux bond, ce qu'il a conçu comme une grande trahison. Le patron de l'instance africaine aurait donc pris attache avec le président de la Fédération qatarie pour lui demander d'abriter la compétition si jamais il ne trouverait pas de candidat sur le Continent noir, ce qui démontre le machiavélisme de Hayatou qui ne se soucie pas d'être la risée de tout le monde de voir un pays asiatique recevoir sur son sol une compétition qui ne cadre pas avec son appartenance géographique. Peu importe pour lui, l'essentiel est qu'il garde ses avantages et ne perd pas les avantages qu'il rafferait des sponsors et autres droits de télévision. Il avait pourtant indiqué qu'il se peut que la compétition soit annulée, mais cela s'est avéré, avec le temps, un coup de bluff étant donné qu'il court dans tous les sens pour tenter de sauver la mise et faire jouer cette compétition dans les temps qui lui sont impartis. Il ne voit pas comment laisser tomber cette compétition alors qu'elle reste la vitrine de la CAF mais surtout sa principale source de revenus.

A. M.

Olympique Lyonnais Nabil Fekir intéresse le Milan AC



montré à la hauteur de la confiance placée en lui par son coach, Hubert Fournier, totalisant déjà six buts et une passe décisive en seulement dix matches de Ligue 1.

Le bon rendement de Fekir n'a pas laissé les recruteurs indifférents, particulièrement ceux du Milan AC, qui voudraient s'attacher ses services le plus tôt possible, histoire de devancer «la concurrence» qui devient de plus en plus acharnée pour son recrutement. Selon d'autres sources, le Milan AC, qui ne dispose plus des mêmes moyens financiers qu'avant, aurait l'intention de limiter sa première offre à seulement six millions d'euros, pour le recrutement de Fekir. Une somme qui ne devrait pas top emballer l'OL, pour plusieurs raisons, car en plus des ses qualités physiques et techniques confirmées, Fekir est signataire d'un contrat qui court jusqu'en 2019.

Autre raison qui pourrait rendre la présence de Fekir indispensable parmi l'effectif Lyonnais à partir de l'an prochain, les départs éventuels de Yoann Gourcuff et Clément Grenier, dont les contrats respectifs expirent à la fin de l'année en cours, laissant un grand vide aux avant-postes, mais que le franco-algérien semble parfaitement capable de combler.

Le milieu offensif de l'Olympique Lyonnais, Nabil Fekir, auteur d'un bon début de saison avec les Gones, suscite déjà l'intérêt de plusieurs clubs dans la perspective d'un recrutement, dont le sociétaire de Série A italienne, Milan AC, rapporte mercredi SportMediaset. «Cela fait plusieurs mois que la direction des Rossoneri suit Fekir et elle s'apprête à faire une première offre à son homologue de l'OL, pour le recrutement de ce joueur» a annoncé le média italien.

Fekir (21 ans), auteur de quelques rares apparitions l'an dernier a profité des blessures de Yoann Gourcuff et Clément Grenier, ainsi que des contre-performances de Yassine Benzia et Mohamed Yattara, pour jouer plus souvent cette année.

Le Franco-Algérien, sous contrat avec les Gones jusqu'en 2019 s'est

Eliminatoires de la CAN 2015/Algérie-Ethiopie Les Verts ne comptent pas fléchir



Les Verts veulent continuer sur leur lancée

Ph. > DR.

■ La sélection nationale de football ne compte pas fléchir pour cet avant-dernier match des éliminatoires de la CAN 2015 face à l'Ethiopie ce soir au stade Mustapha Tchaker de Blida.

Anouar M.

Même si les Verts sont mathématiquement qualifiés pour la phase finale de la prochaine CAN en totalisant 12 points, n'empêche qu'ils ne souhaitent pas se laisser aller et rater des points supplémentaires face à cette sélection éthiopienne qui ne compte pas réussir un bon résultat lors de ce match pour se rapprocher plus de la CAN et accompagner les Fennecs dans la prochaine aventure africaine. Il faut savoir que les Ethiopiens sont toujours en course et convoitent ce deuxième ticket avec le Mali. Le sélectionneur

national, le Français, Christian Gourcuff avait été clair lors de sa dernière sortie médiatique en indiquant qu'il n'accepterait pas que ses joueurs se laissent aller et flanchent après avoir réussi la qualification. Pour lui, la mobilisation devrait être toujours d'actualité car il y a toujours des objectifs à réaliser, en autres préparer la CAN qui passe par un maximum de victoires lors des éliminatoires, ce qui ajoutera à la détermination des coéquipiers de Boughera qui souhaitent réussir un bon challenge. Il faudra néanmoins faire très attention à cette équipe de l'Ethiopie qui ne se

déplacera pas en touriste et qui fera tout ce qui est de son possible pour revenir avec les trois points du succès. Le coach des Verts et pour ce match, compte faire quelques changements dont certains seront dû au fait du forfait de certains éléments à l'instar du gardien Mbolhi qui sera remplacé certainement par le portier de l'USMA, Zemmamouche. Il se pourrait qu'il donne des chances à d'autres éléments comme Abeid ou Bounedjah qui feront leurs premières apparitions avec les Verts.

A. M.

13 places encore en jeu

Treize billets qualificatifs pour la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2015 de football sont encore en jeu à la veille des deux dernières journées des éliminatoires prévues vendredi, samedi et mercredi prochain, alors que l'Algérie a déjà comploté son billet et que le Cap Vert a pratiquement son ticket en poche à 99%. Après quatre journées, une seule équipe, l'Algérie, a réalisé un carton plein confirmant son actuel leadership sur le continent. Tous les autres, à l'exception du Cameroun et de la Tunisie, dans des groupes très difficiles à trois prétendants, ont donné de réels signes de faiblesse. La cinquième journée nous propose trois affiches alléchantes et indécises. Dans le groupe A, Congo-Nigeria, dans le groupe E, Ouganda-Ghana et, dans le groupe G, Egypte-Sénégal. A Pointe-Noire, le Nigeria joue tout simplement sa

qualification. En cas de défaite il ne pourra pas défendre son titre. Défaits lors du match aller à domicile par le Congo (2-3), les hommes de Stephen Keshi sont condamnés à s'imposer pour rester en course pour la qualification. A Kampala, les Crânes accueillent les Black Stars dans un match qui s'annonce explosif. Les Ougandais lors de la première confrontation avaient tenu en échec leur adversaire. Depuis, les Ghanéens ont retrouvé des couleurs engrangeant 7 points en trois sorties. Mais l'Ouganda et son jeune attaquant Yunus Sentamu, une des révélations de l'année avec l'AS Vita Club, croit ferme à la fin de cette malédiction qui leur a fermé la porte de la CAN depuis 1978. Au Caire, les Pharaons s'efforceront de faire barrage aux Lions de la Teranga. Après un départ catastrophique, deux défaites en deux matches, l'Egypte s'est remise

en selle en signant un double succès face au Botswana. Le Sénégal n'est pas le Botswana et se doit de réagir après sa défaite dans le temps additionnel face à la Tunisie (1-0). A ces trois rencontres, on pourrait ajouter le duel à distance que vont se livrer les trois prétendants aux deux places dans le groupe D. La Côte d'Ivoire occupe la deuxième place, à égalité avec la RD Congo, quatre points derrière le Cameroun, une des six équipes invaincues avec l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Gabon, le Ghana et la Tunisie. Dernière rencontre très attendue, Mozambique-Zambie. La Zambie, championne 2012, tenue en échec à l'aller, serait presque sûrement éliminée en cas de défaite. Les deux premiers de chacun des sept groupes seront qualifiés, ainsi que le meilleur troisième.

Mondial 2015 de handball

Programme détaillé des matches de l'EN

Le comité d'organisation local du Championnat du monde 2015 de handball prévu à Doha (Qatar) du 15 janvier au 1^{er} février, a officialisé les horaires des rencontres du 1^{er} tour dont celles de l'Algérie qui évoluera lors de ce rendez-vous planétaire dans le Groupe C. Le Sept algérien dirigé par Reda Zeguili, domicilié à la salle Ali Bin Hamad Attiyah, entamera la compétition le 16 janvier en affrontant l'Egypte à 15h, puis enchaînera avec la sélection qui remplacera les Emirats arabes unis deux jours plus tard (18) à partir de 17h. Pour sa troisième sortie le 20 janvier, l'Algérie jouera face à la Suède à 19h, puis le 22 devant la France (19h00). Le dernier match en poule des camarades de Mokrani est prévu le 24 janvier devant la République tchèque (19h). Les Verts effectueront un stage en Tunisie du 16 au 20 novembre dans le cadre de sa préparation pour le Mondial-2015 durant lequel ils disputeront deux matches amicaux contre le club d'Al Djaich Al Qatari. L'Algérie bouclera sa préparation avec le Tournoi international de Bercy (France) du 8 au 10 janvier 2015. Quatre pays : l'Algérie, la France, la Macédoine et le Brésil prendront part à l'édition 2015 qui a été déplacée de Paris à Nantes en raison des travaux de rénovation de la salle de Bercy.

Programme de la sélection algérienne

Vendredi 16 janvier (15h00) : Algérie - Egypte
Dimanche 18 janvier (17h00) : remplaçant EAU - Algérie
Mardi 20 janvier (19h00) : Suède - Algérie
Jeudi 22 janvier (19h00) : Algérie - France
Samedi 24 janvier (19h00) : Algérie - République tchèque

Point d'ordre

Le Makhzen et l'Afrique

Par Nazim Rochd

Quelles que soient les causes réelles qui ont poussé le Makhzen à défier la Confédération africaine de football, il apparaît évident qu'il croyait, dur comme fer, qu'il allait obtenir gain de cause. Il a campé sur sa position jusqu'au bout. Jusqu'à ce que la CAF prenne la décision qu'il fallait, laquelle l'a surpris, en appliquant souverainement les clauses prévues par son règlement. Il a cru qu'il pouvait obtenir le report de la Coupe d'Afrique des Nations, par le simple fait d'arguer de la «menace du virus Ebola», tout en ignorant que l'argument est battu en brèche à plusieurs égards. A ce sujet, le magazine marocain *Telquel*, dans son édition du 12 novembre, écrit : «Il suffit de lire le communiqué de la Confédération africaine de football (CAF) pour s'apercevoir de la légèreté de la décision prise par le gouvernement. L'argument du risque de propagation du virus Ebola et le principe de précaution brandi par nos ministres s'effondrent devant la démonstration de l'instance africaine, ainsi que les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (l'OMS).» Le magazine n'y va pas de main morte, en rappelant que le seul pays touché par la maladie invoquée, la Guinée, joue ses matches de qualification au Maroc. L'équipe guinéenne, rapelons-le, est dernière de son groupe et a une chance très mince d'être qualifiée. Ajoutée à cette incongruité, une question est posée par un grand nombre d'observateurs. Pourquoi le Makhzen maintient-il l'organisation de la Coupe du monde des clubs, qui se déroulera à Rabat et Marrakech, du 10 au 20

décembre prochain ? Soit une quinzaine de jours avant la CAN. Une seule réponse s'impose : son arrogance traditionnelle et son mépris envers l'Afrique. Tel quel, s'en désolent : «Une stigmatisation de plus, dont tout le monde aurait bien pu se passer.» Il faut dire qu'en la matière, il y a des précédents. Feu Hassan II, en réaction à l'admission du Polisario au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), a décidé de quitter l'instance africaine et la qualifiée d'«organisation tam-tam». Ultime insulte, inspirée des pires clichés du racisme colonialiste européen. Le même monarque avait une formule qui trahissait cette propension à assimiler son royaume aux puissances coloniales. Il disait fièrement que «le Maroc est un arbre dont les racines sont ancrées en Afrique mais dont les branches s'étendent en Europe». Sans vergogne, le magazine *Maroc-Hebdo* pouvait titrer son édition du 2 au 8 novembre 2012 : Le péril noir. Il visait l'immigration subsaharienne. Il exprimait un sentiment banalisé, dont la preuve est donnée, la semaine même de la parution de l'article, par le ministre marocain de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Abdelouahed Souhail, du PPS (Parti du progrès et du socialisme) qui a impliqué les immigrés subsahariens dans la crise de l'emploi au Maroc, même s'ils ne sont que quelques milliers et qu'ils subissent les brimades policières et celles d'une partie de la population. Heureusement, les Marocains sont outrés et le disent. Ils ont réagi à de telles indignités. Pour la véritable cause de l'affaire de la CAN, vont-ils croire que c'est Ebola...? Vont-ils accepter le déni fait à l'image de l'Afrique ? N. R.

Ouled Moussa

Arrestation d'un faussaire dans un magasin

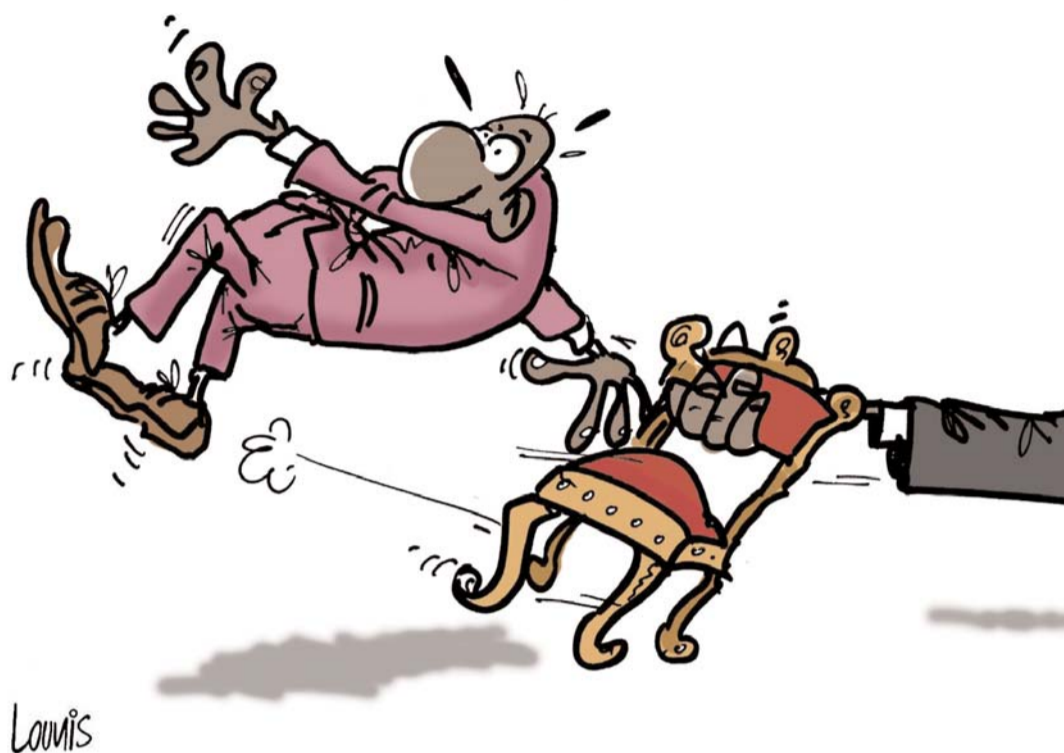
UN FAUSSAIRE répondant aux initiales M.M âgé de 40 ans habitant Heuraou à l'est d'Alger, a été arrêté en flagrant délit à Ouled Moussa alors qu'il effectuait des achats dans un magasin d'alimentation générale sis au quartier Abdelaziz El Kebir à Ouled Moussa. C'est au moment du règlement de la facture que le propriétaire dudit magasin s'est aperçu qu'il s'agit d'un faux billet de 2 000 DA. Aussitôt, ce dernier a interpellé les services de sécurité sur le numéro vert du «15 48». Les policiers se sont rendus sur les lieux avant d'arrêter le faussaire et récupérer le

billet suspecté pour le transmettre au laboratoire scientifique et technique de la police de Châteauneuf pour vérification. Les résultats ont conclu qu'il s'agit bel et bien d'un faux billet de banque. Aux aveux, le mis en cause a indiqué que le billet en question ne lui appartenait pas.

Déferé au parquet, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt au centre de rééducation de Tidjelabine sur instruction du procureur de la République, près le tribunal de Boudouaou en attendant sa comparution en audience.

A.K.

la transition en afrique



Djalou@hotmail.com

Béjaïa/Pour «attroupement illicite»

Rachid Nekkaz interpellé à Seddouk

■ L'ancien candidat à l'élection présidentielle d'avril dernier, Rachid Nekkaz, a été interpellé jeudi par la police dans la commune de Seddouk, à Béjaïa pour «attroupement illicite», a-t-on appris hier.

Par Hocine C.

Un dossier judiciaire est formalisé à son encontre et il «sera présenté devant le parquet d'Akbou ce matin à 9h», nous dit-on. Ce dernier a été «placé en garde à vue au commissariat» de Seddouk. L'ancien candidat à la présidentielle d'avril dernier, explique : «Nous sommes emprisonnés jusqu'à samedi au moins, jour où nous devons rencontrer le procureur d'Akbou.» Nekkaz qui s'est rendu à Seddouk dans la wilaya de Béjaïa envisageait d'organiser une marche jusqu'à Alger (Grande Poste), le 28 novembre pour exiger un changement pacifique, avant d'être arrêté alors qu'il expliquait sa

démarche à des citoyens, selon des informations recueillies.

Dans un communiqué de presse qui nous a été transmis, le bureau de wilaya de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADDH) a réagi à cette arrestation «se disant suivre de très près cette affaire en dénonçant les atteintes au droit de réunion et d'expression pourtant garanties par les textes de la république». La LADDH de Béjaïa interpelle le parquet demandant «sa libération immédiate et la levée de la poursuite judiciaire», comme elle «rappelle le respect des droits fondamentaux et des instruments internationaux des droits de l'homme ratifiés par l'Algérie». Selon la LADDH «il n'y a pas eu d'attroupement, il s'agit d'une qualifica-

tion car il était à la rencontre des citoyens et de ce fait il a tous les droits de s'exprimer, de se déplacer dans le territoire algérien, de rencontrer et discuter avec des citoyens». «Ce sont tous des droits garantis par la Constitution et le pacte international des droits politiques et civils ratifié par l'Algérie en 1989», estime-t-on dans la déclaration où assure-t-on que «la LADDH a déjà constitué un collectif d'avocats qui assurera sa défense».

H. C.

Trafic d'armes et de munitions

Arrestation de quatre individus

QUATRE personnes ont été arrêtées par les gendarmes de la section de recherches de Relizane pour détention illégale d'armes à feu et munitions, indique un communiqué du commandement de la Gendarmerie nationale. Cette opération a été planifiée suite à des renseignements parvenus à la brigade de la gendarmerie de Djidiouia. C'est à partir de ces derniers que les gendarmes ont interpellé les trois individus signalés. Lesquels gendarmes, en vertu d'un mandat de perquisition dans le domicile d'un des mis en cause, ont saisi quatre fusils de chasse, 10 073 cartouches avec 69 kg de capsules, 12 autres de poudre

noire et du matériel de bourrage de munitions de chasse, détenus illégalement. Le quatrième acolyte a été interpellé au cours de l'enquête par les gendarmes de la section de recherches de Relizane, précise le communiqué.

Déférés au parquet, un individu a été placé sous mandat de dépôt, deux placés sous contrôle judiciaire et le quatrième mis en liberté provisoire sur instruction du procureur de la République, près le tribunal d'Oued R'hiou pour les chefs d'inculpation d'association de malfaiteurs et détention illégale d'armes à feu et munitions.

A.A

BLIDA Il blesse mortellement son oncle à l'aide d'un tesson de verre

UN DIFFÉREND opposant une famille a tourné au drame à Soummaâ à quelques kilomètres du chef-lieu de wilaya Blida. En effet, un jeune individu, répondant aux initiales B.S, âgé de 23 ans, suite à une dispute dans le domicile parental, a asséné plusieurs coups son oncle âgé de 33 ans, à l'aide d'un tesson en verre lui occasionnant de graves blessures au dos. Ce dernier, dans un état grave a été évacué au centre hospitalier de Boufarik où il a rendu son dernier soupir des suites de ses blessures. L'auteur présumé a été interpellé par les gendarmes de la brigade de Soummaâ qui ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de cet homicide.

A.K